



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

Rapport du Président

septembre 24

Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise



Concession du service public de
l'assainissement collectif - Secteur E



1.	Procédure et caractéristiques du contrat	3
1.1.	Contexte de la procédure	3
1.2.	Principales caractéristiques du projet de contrat	4
1.2.1.	Périmètres d'exécution	4
1.2.2.	Durée du contrat	4
1.2.3.	Obligations du futur concessionnaire	4
1.3.	Rappel des dispositions du Règlement de la Consultation	4
1.4.	Critères de jugement des offres	5
2.	Analyse de la conformité des offres	7
3.	Analyse des offres	8
3.1.	Conditions techniques d'exécution	9
3.1.1.	Conditions d'exploitations technique du service public de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines	9
3.1.2.	Le niveau de performance et modalités d'amélioration	32
3.1.3.	La gestion patrimoniale des services	35
3.1.4.	La qualité du système d'information et ses fonctionnalités	37
3.1.5.	Les engagements en matière de développement durable et d'insertion	39
3.2.	Service à l'usager	Erreur ! Signet non défini.
3.2.1.	Engagement de qualité de service vis-à-vis des usagers	43
3.2.2.	Accueil et relation clientèle	45
3.2.3.	Mesures de satisfaction et réclamations, engagement de performances	47
3.3.	Conditions financières de l'exécution du contrat	49
3.3.1.	Ensemble des tarifs proposés dans le cadre de la grille tarifaire du service	49
3.3.2.	La stabilité des prix	50
3.3.3.	Le niveau des tarifs proposés au BPU	52
3.3.4.	L'équilibre économique et la cohérence globale du compte d'exploitation prévisionnel et des éléments comptables présentés	52
3.4.	Gouvernance et transparence	59
3.4.1.	Liens entretenus avec le Concédant	60
3.4.2.	Autonomie du Concédant dans l'accessibilité aux données de toute nature	Erreur ! Signet non défini.
3.4.3.	Transparence technique et financière	61
4.	Recommandation	Erreur ! Signet non défini.
5.	Annexe 1 – Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	67

1.

1. PROCEDURE ET CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

1.1. Contexte de la procédure

La présente procédure de concession de service public concerne l'exploitation des réseaux d'assainissement eaux usées, unitaires eaux pluviales et des branchements, sur le périmètre des 5 communes suivantes : Ecquevilly, Alluets-le-Roi, Aubergenville, Morainvilliers, et Orgeval

L'exploitation des services d'assainissement de ces communes est assurée actuellement via deux contrats de délégation de service public, qui arrivent à échéance au 31 décembre 2024.

Par délibération en date du 14/12/2024, le choix du mode de gestion s'est porté sur l'externalisation, du fait de la technicité du métier et des particularités du service à rendre.

Un contrat de concession a semblé l'option préférable car, en plus du fait que ce choix s'inscrit dans la continuité du mode gestion majoritaire du service déjà en place, il permet à la Communauté urbaine de respecter ses objectifs du service qui sont de :

- Répondre au mieux aux besoins des différents usagers,
- Garantir le service 24H/24 et 7J/7,
- Optimiser la gestion des moyens nécessaires au service à rendre ;
- Minimiser sa prise de risques financiers.

La concession de service public offre la possibilité pour la collectivité délégante de procéder à une phase de négociation. Cette phase de négociation constitue une étape et une opportunité essentielle pour la Communauté urbaine puisqu'elle permet d'ajuster les offres des candidats afin d'en assurer la meilleure adéquation avec les objectifs de la CU GPS&O et de favoriser une concurrence saine et loyale permettant à la CU GPS&O d'obtenir la meilleure offre.

À la suite de la publication d'un avis d'appel public à la concurrence le 21/02/2024 et du dossier de consultation des entreprises (DCE), les opérateurs étaient invités à remettre candidatures et offres le 12/04/2024 à 12h au plus tard. La collectivité a eu recours à une procédure dite « ouverte », c'est-à-dire que les candidats étaient invités à remettre dans le même temps une candidature et une offre.

La CU GPS&O a ouvert les candidatures le 12 avril 2024. 4 sociétés ont fait acte de candidature :

- SAUR ;
- SUEZ ;
- SEFO ;
- EAV ;

Les dossiers de candidature ont été ouverts et il a été constaté que, pour 2 candidats, certaines pièces étaient manquantes. Par ailleurs, SAUR a indiqué ne pas déposer d'offre.

1.

Les services ont donc procédé à des demandes de compléments aux candidats concernés, ainsi que le prévoient les dispositions de l'article R. 3123-20 du Code de la commande publique, et l'ensemble des candidats a été informé de la mise en œuvre de cette démarche.

La Commission Concession s'est réunie le **15 mai 2024** pour analyser les candidatures et sélectionner les entreprises admises à présenter une offre.

Au cours de sa séance, la Commission a vérifié que l'ensemble des éléments indiqués à l'article 5.2 du règlement de la consultation (cf. point 1.3 ci-dessous) avait été fourni par chacun des candidats, le cas échéant après réception des réponses aux demandes de compléments.

Elle a pu constater le caractère complet des 3 candidatures déposées : SUEZ, SEFO et EAV.

La Commission Concession a estimé que les 3 entreprises présentaient toutes les garanties professionnelles et financières suffisantes ainsi qu'une aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité de traitement des usagers.

L'objet du présent rapport est d'analyser le contenu des offres finale remises.

1.2. Principales caractéristiques du projet de contrat

1.2.1. Périmètres d'exécution

Le périmètre géographique du secteur concédé est constitué des 5 communes suivantes : Ecquevilly, Aluets-le-Roi, Aubergenville, Morainvilliers, et Orgeval

1.2.2. Durée du contrat

Le contrat a une durée de 5 ans à compter de la date d'effet qui est fixée au 1er janvier 2025. L'échéance est fixée au 31 décembre 2029.

1.2.3. Obligations du futur concessionnaire

La convention de concession de service public, objet de cette procédure, a pour objet la gestion et l'exploitation du réseau d'assainissement (unitaires, eaux usées et eaux pluviales) de la CU GPS&O, de ses ouvrages associés, pour les communes citées ci-dessous, sous la forme d'une concession de service public dans le cadre des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Le projet de contrat définit précisément les objectifs assignés au concessionnaire et les critères de performance correspondants, les informations que le concessionnaire tiendra à la disposition de la collectivité, les modalités de leur transmission et les moyens de contrôle effectifs dont la CU GPS&O pourra faire usage pour vérifier la bonne exécution du contrat et la qualité du service. Des pénalités viennent sanctionner le non-respect des obligations réglementaires ou contractuelles.

1.3. Rappel des dispositions du Règlement de la Consultation

L'article 7 du règlement de consultation (RC) invitait les candidats à présenter une offre de base et spécifier le contenu de présentation de l'offre de base :

- **Pièce 1 :** Le projet de contrat, annexes comprises (annexes à compléter par le candidat et annexes à fournir par le candidat), complétés et datés par le représentant légal du candidat.

- **Pièce 2 :** Une note de synthèse de l'offre en vingt pages maximum, page de garde, sommaire, annexes et documents graphiques éventuels compris ;
- **Pièce 3 :** Un mémoire composé d'un ensemble de chapitres présentant les modalités détaillées que le candidat propose et sur lesquelles il s'engage pour l'exécution de la concession de service public. Ce mémoire devra respecter les prescriptions définies en appendice 1 du présent Règlement de Consultation.
- **Pièce 4 :** Le fichier en format Excel de présentation de propositions de modifications et/ou de compléments du projet de contrat inclus dans le dossier D – Toute proposition de modification doit être faite dans ce cadre exclusivement. Le fichier doit être remis en format Excel exclusivement.

1.4. Critères de jugement des offres

Conformément à l'article 10.2 du Règlement de la Consultation, les offres sont à apprécier au regard des critères suivants, hiérarchisés dans l'ordre décroissant d'importance suivants :

- **Critère n°1 : Les conditions techniques** d'exécution, à partir des éléments présentés dans l'offre, notamment au regard des éléments suivants :
 - Les conditions d'exploitations technique du service public de l'assainissement collectif notamment au regard : des moyens matériels, des moyens humains, des méthodes d'exploitation proposé, les engagements techniques (autosurveillance, curage, etc.) ou encore des capacités et modalités d'intervention
 - Les conditions d'exploitations technique du service public des eaux pluviales urbaines notamment au regard : des moyens matériels, des moyens humains, des méthodes d'exploitation proposé ou encore des capacités et modalités d'intervention
 - Le niveau de performance proposé pour chacun des services, les modalités d'amélioration du niveau de performance et les outils proposés pour la mise en œuvre d'une démarche de diagnostic permanent.
 - La gestion patrimoniale des services et notamment en matière de sécurité du patrimoine, de fiabilisation des inventaires, de qualité des avants projets en matière de travaux neufs proposés, des engagements en matière de renouvellement, entretien et maintenance ou encore des modalités de réalisation des études
 - La qualité du système d'information et ses fonctionnalités
 - Les engagements en matière de développement durable et d'insertion
- **Critère n°2 : Les conditions financières** de l'exécution du contrat, au regard des éléments suivants :
 - L'ensemble des tarifs proposés dans le cadre de la grille tarifaire du service
 - La stabilité des prix
 - Le niveau des tarifs proposés au BPU
 - L'équilibre économique et la cohérence globale du compte d'exploitation prévisionnel et des éléments comptables présentés
- **Critère n°3 : Le service à l'utilisateur**, au regard des éléments suivants :
 - Engagements de qualité de service vis-à-vis des usagers
 - Accueil et relations clientèles
 - Mesures de satisfaction et réclamations
 - Engagement de performances

1.

- **Critère n°4 : La gouvernance et transparence**, au regard des éléments suivants :
 - Les liens entretenus avec le Concédant tout au long du contrat : circuits de communication, conseil et assistance, modalités de reporting
 - L'autonomie du Concédant dans l'accessibilité aux données de toutes nature
 - La transparence technique et financière.

Le mercredi 15 mai 2024 en CDSP, la Commission a estimé que les 3 entreprises présentaient les garanties professionnelles et financières suffisantes ainsi qu'une aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité de traitement des usagers. Ces 3 entreprises ont été retenues pour déposer une offre.

Les 3 candidats ont déposé une offre de base pour la collecte des eaux usées du secteur E (Ecquevilly, Alluets-le-Roi, Aubergenville, Morainvilliers, et Orgeval).

Suite à l'avis rendu par la Commission Concession, 1 tour de négociations s'est tenu avec les 3 candidats le jeudi 20 juin 2024. En amont, les candidats ont été destinataires d'un courrier déposé sur la plateforme de dématérialisation de la procédure. Chaque candidat a disposé du même temps d'audition lors de la journée de négociation.

A la suite de la séance, chacun des candidats a été invité à remettre une offre intermédiaire par le biais d'un second tour de négociations écrites puis une offre finale sur la plateforme de dématérialisation de la procédure le 30 août 2024. Chacun des candidats a remis une offre finale en temps et en heure, les offres ont été téléchargées par la Collectivité ce même jour.

Ainsi, après négociations avec les candidats et analyse de leurs offres finales, Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, a décidé de soumettre à l'approbation du Conseil communautaire le choix du candidat SUEZ et le contrat de délégation de service public mis au point avec ce candidat pressenti.

2.

2. ANALYSE DE LA CONFORMITE DES OFFRES

Conformément à l'article 6.1 du règlement de consultation (RC), les 3 candidats ont présenté une offre de base. La composition et le format des documents remis sont conformes à l'appendice 1 du RC.

	SUEZ	SEFO	EAV
1.1 Contrat signé	Oui	Oui	Oui
1.2 Compléments au contrat	Oui	Oui	Oui
1.3 Annexes au contrat remplies	Oui	Oui	Oui
2.1 La déclaration d'acceptation du règlement de consultation	Oui	Oui	Oui
2.2 La déclaration de prise de connaissance des documents du dossier de consultation	Oui	Oui	Oui
2.3 La présentation succincte de l'offre	Oui	Oui	Oui
Documents fournis	Oui	Oui	Oui
Document Excel complété	Oui	Oui	Oui

La composition et le format des documents remis sont conformes à l'appendice 1 du RC.

Aucune offre ne présente de non-conformité majeure pouvant entacher la procédure ou entraver la comparabilité des offres.

3.

3. ANALYSE DES OFFRES

Pour apprécier objectivement les offres des différents candidats, ont été utilisés les termes suivants, classés par **ordre décroissant de qualité** :

Termes d'appréciation	Signification synthétique
Excellent	L'offre, en plus de répondre parfaitement aux attentes de la Collectivité, les dépasse en proposant des solutions, outils, moyens complémentaires de qualité.
Très satisfaisant	L'offre répond parfaitement aux attentes de la Collectivité par l'usage de solutions, outils, moyens de qualité supérieure à celle attendue.
Satisfaisant	L'offre répond aux attentes de la Collectivité.
Peu satisfaisant	L'offre ne répond que partiellement aux attentes de la Collectivité.
Insatisfaisant	L'offre ne répond pas aux attentes de la Collectivité
Non évalué	L'offre ne permet d'évaluer convenablement le critère en l'état

3.

3.1. Conditions techniques d'exécution

3.1.1. Conditions d'exploitations techniques du service public de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines

3.1.1.1. Organisation générale

	SUEZ	SEFO	EAV
Organisation et processus de management			
Effectifs dédiés au contrat (en ETP)	Agent terrain : 0,63 Agent administratif : 0,05 Encadrement : 0,34 Personnel support : 0,15 Total : 1,19 ETP	Agent terrain : 0,47 Agent administratif : 0,35 Agent de travaux : 0,38 Responsable réseau : 0,03 Technicien réseaux : 0,39 Chargé clientèle : 0,11 Technicien administratif : 0,13 Total : 3,7 ETP	Agent terrain : 1,19 Agent administratif : 0,14 Technicien : 0,28 SIG : 0,39 Responsable réseau : 0,25 Encadrement : 0,05 Total : 2,3 ETP
Moyens humains disponibles	78 ETP aux agences du Pecq et de Poissy	27 ETP à l'agence d'Aubergenville	22 ETP à l'agence d'Ecquevilly
Conditions sociales offertes au personnel	Conditions sociales présentent à la Convention Nationale de l'Eau et de l'Assainissement	Une politique sociale avantageuse pour conserver le personnel 13ème mois, primes, prévoyance et rémunération des heures supplémentaires	Conditions sociales présentent à la Convention Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
Organisation hiérarchique	Le contrat sera géré sur le plan opérationnel par l'Agence Yvelines Portes de l'Eure basée à Poissy et au Pecq	Le contrat sera géré par le Directeur de centre d'Aubergenville	Le contrat sera géré par le Directeur Opérationnel de secteur, basé à l'Agence Pilote d'Ecquevilly
Management direct du contrat	Interlocuteurs dédiés pour la gestion du contrat	- Agence locale située à Aubergenville	Nicolas DURANTEAU : Référent CU GPSEO

3.

	Interlocuteur privilégié sera le chef d'agence assainissement Philippe CHEMILLIER. Encadrant disponible et joignable 24h/24 et 7j/7	- 4 interlocuteurs exclusifs	Hélène GLATIGNY : Administratrice Contrat Benjamin HOUZET : Gestion et suivi des travaux/Directeur d'Agence
Gestion des ressources humaines			
Hygiène et sécurité	Formations sécurité suivies par les agents de la région. - Équipement adapté aux opérateurs de terrains évaluant en espace confiné : système de localisation "indoor", système de prise de vue photo et vidéo, système de communication haut débit, système de mesure et enregistrement des concentrations H2S, système de déclenchement d'alarme	Les équipes qui interviennent sont habilitées CATEC, disposent des AIPR et des CACES minipelle et grues. Une formation renforcée à la sécurité pour chaque intervenant en CDD ou intérim (si recours à du personnel en <i>intérim</i>)	Formation obligatoire à : - Plan de prévention - Habilitations électriques - Habilitation CATEC - AIPR
Moyens RH	Direction des ressources humaines à l'écoute des besoins signalés par le responsable du contrat	Sandy Fontaine, Responsable RH, sera à l'écoute de l'équipe et de la collectivité	Une chargée de formation : Marie Laure JOUARD
Formation/Actions de prévention	Formation sécurité en 2020 : Catec, Hab Elect, Prap Gestes et postures, Sauveteurs secouristes, balisage de chantier, risque chimique, équipier de 1ere intervention, chlore...	Le personnel en poste est formé à toutes les règles et consignes nécessaires pour occuper leur poste en toute sécurité.	Plan de formation disponible à tous les agents et actualisé chaque année
Modalités de reprise du personnel	Conforme à la législation en vigueur	Conforme à la législation en vigueur	Conforme à la législation en vigueur

3.

► EN SYNTHÈSE :

En matière de structure des organisations, l'organisation est assez similaire d'un candidat à un autre. SEFO propose 3,7 ETP et EAV 3,2 ETP. SUEZ propose un volume d'ETP dédié moyennement satisfaisant avec 1,19 ETP. En matière d'agents disponibles, les 3 candidats présentent un volume satisfaisant dans leurs agences. Les propositions en matière de gestion des ressources humaines sont satisfaisantes.

3.1.1.2. Moyens matériels

	SUEZ	SEFO	EAV
Moyens matériels			
Véhicules et engins	<p>Répartis entre les deux implantations de l'agence territoriale : au Pecq et à Poissy :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 23 véhicules légers équipés de moyens mobiles, • 18 véhicules d'intervention équipés de moyens mobiles, 	<p>Véhicules légers : 8 Véhicules type master : 14</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poids lourd 19 tonnes - 1 poids lourd 23 tonnes - 2 bennes 3,5 tonnes - 1 chargeuse - 2 mini-pelles - 1 aspiratrice - 14 fourgons équipés - 8 véhicules légers - 1 hydrocureuse légère 	<p>37 véhicules mixtes hydrocureurs 8 véhicules mixtes de pompage 4 véhicules mixtes de pompage ADR 22 véhicules légers hydrocureur 8 véhicules surbaissé de curage et pompage 13 véhicules d'inspection télévisée 2 véhicules de tests de réseaux 6 véhicules technique service compacteur 11 véhicules d'électromécaniques 5 camions benne 5 véhicules de sécurité 2 treuils à moteur thermique</p>
Stocks de pièces	<p>Maintien en permanence d'un stock de pièces détachées et d'équipements de rechange pour minimiser la durée des arrêts de service. Ce stock comprend des pièces de réseau et des pièces électromécaniques, permettant</p>	<p>Tous les véhicules sont équipés de signalisation mobile de chantier Disponibilité immédiate au centre opérationnel : Des kits de première urgence ; Des pièces d'usure des équipements électromécaniques (joints, garniture) ; Des pièces hydropneumatiques des vannes (joints, actuateur) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des pompes de vidange ; 	<p>Accord-cadre avec la société XY-LEM, qui pourra fournir à EAV un stock de matériel important dans un délai très court.</p>

3.

Matériel de détection de fuite et matériel spécifique

Métrologie et suivi de la qualité de l'eau

l'approvisionnement immédiat des équipes d'intervention

- 2 Caméras sur jonc et 1 caméra tractée pour détection et inspection télévisée des réseaux,
- 1 vidéopériscopie
- Une Sewerball (suivi des ECPP dans les réseaux)

Téléphones mobiles équipant chaque agent,

- Appareils de mesure (débitmètres portables, O2, pH, ...),
- Préleveurs automatiques,
- Détecteurs de H2S,
- Outillages divers,
- 60 postes fixes micro-informatiques équipés des logiciels de bureautique et du Système d'Information Géographique APIC pour la gestion informatisée des plans de réseau,
- 12 tablettes graphiques pour l'utilisation du SIG
- 3 carotteuses pneumatiques,
- 3 postes de supervision générale des installations d'assainissement équipés du logiciel TOPKAPI,
- 3 groupes électrogènes,
- Pompes Vide cave, Moto-pompe, Compresseur d'air portable,
- Palan électrique + griffe adaptable

Réalisation et tenue à jour d'un bilan des eaux parasites du système d'assainissement

- Des pièces électriques : disjoncteur, relais, carte automates, équipements de télégestion

- Matériel d'exploitation, de signalisation, de maintenance électromécanique, de manutention, d'analyse, d'entretien des espaces verts, de travaux, de contrôle de conformité assainissement

- Logiciels métier : relation abonnés (Diversa, Aqualia Contact), SIG (Aqualia GIS), Plans (Autocad), Gestion Technique Centralisée GTC (Topkapi), Ordonnancement (Aqualia WO), GMAO, Gestion réseau (Baseform), Autosurveillance (MeasureSTEP)

Garantir une parfaite fiabilité des mesures par la vérification et l'étalonnage régulier de l'instrumentation.

- 3 Caméras sur jonc
- Véhicules pour les inspections télévisées
- Drone d'inspection "Prédire"
- Drone "Cyclope"

EAV mettra en place une stratégie pour les eaux parasites :

- Sectorisation du système de collecte des eaux usées

Diagnostic permanent

SUEZ a bien pris en compte la demande de la collectivité de retirer cette prestation Diagperm 21 car la collectivité a déjà mis en place un diagnostic permanent. **SUEZ a proposé une prestation d'accompagnement de suivi de mise en application et d'utilisation du diagnostic permanent.**

Outils et programme de contrôle du réseau

Contrôle visuel : par IVP
 Contrôle des ouvrages : mensuel, contrôle manuel par les agents
 Contrôle annuel des postes par un organisme agréé.

Processus d'amélioration continue

- Améliorer la note sur la gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
 - Recherche des eaux claires parasites
 - Un bilan trimestriel des contrôles de conformité des branchements
 - Les tests à la fumée réalisés ;
 - Les inspections des regards ;
 - L'analyse des diverses investigations réalisées dans le secteur dans le cadre du Schéma Directeurs d'Assainissement ;
 - La réalisation d'un projet de sectorisation permettant de déterminer les bassins versants drainant le plus d'eaux parasites à la fin de la première année suivant l'entrée en vigueur du contrat ;
 - Analyse de fonctionnement des postes de relevage
 - Inspection des regards
- Contrôle visuel : par ITV par ITV
 Contrôle des installations : manuel, par une équipe de deux techniciens
 Contrôle des branchements : test au colorant ou à la fumée

- Identification des bassins de collecte vulnérables à l'infiltration
- Identification des intrusions d'eau pluviales dans le réseau
- Valorisation de ces résultats dans le diagnostic permanent

Installation ponctuelle de points de mesure débitmétrique dans les réseaux
 Mise en œuvre d'un outil de quantification et de qualification des ECP
 Mise en œuvre d'exercice de terrain à la demande de la Collectivité

Programme de contrôle du réseau défini après l'état des lieux.
 Contrôle des installations : manuel
 Contrôle des postes : la télésurveillance permet de contrôler : le

3.

Contrôle des alarmes : Superviseur TOP-KAPI

nombre de déclenchement, les temps de fonctionnement et les alertes de dysfonctionnement

▶ EN SYNTHESE :

Les moyens matériels des 3 candidats sont satisfaisants. En effet, l'ensemble des candidats disposent d'un nombre de véhicules suffisants, d'outils et de programmes de contrôle du réseau, des outils de détection de fuite de qualité. Les moyens proposés sont conformes aux attentes de la Collectivité.

3.1.1.3. Sous-traitance envisagée

	SUEZ	SEFO	EAV
Sous-traitance envisagée			
Nature des opérations sous-traitées	<ul style="list-style-type: none"> - Curage et évacuation des boues - Désobstructions - ITV - Réparation des canalisations - Espaces verts - Fournitures de pompes - Etalonnage d'appareils de mesures - Etalonnage des sondes de mesures - Analyses d'effluents - Soudures 	<p>Les opérations sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification périodiques des installations (APAVE) - Vérification et entretien périodique des capteurs gaz fixes (SODEX) - Vérification période des moyens de protection incendie (ECO SECURITE) - Curage et ITV (SECHET ENVIRONNEMENT) - Révision des pompes (GRUNDFOS) - Révision de l'instrumentation (ENDRESS&HAUSER) - Réfection d'enrobés (COCHERY) - Entretien des EV (VERT LIMOUSIN) - Traitement des déchets (PAPREC) 	Pas d'activité sous traitées.
Nature et origine des sous-traitants	Entreprises privées	Entreprises privées Origine : Cercy Pontoise, La	Pas d'activité sous traitées

3.

Relation entre le concessionnaire et les sous-traitants

Relation contractuelle

Courneuve, Herblay, Bouafles, Gennevilliers, Massy

Relation contractuelle

Pas d'activité sous traitées

Montant des opérations sous-traitées

839000€ sur 5 ans

850000€ sur 5 ans

Pas d'activité sous traitées

▶ EN SYNTHÈSE :

Deux candidats sur trois prévoient de recourir à de la sous-traitance pour un certain nombre d'opérations. Les candidats SUEZ et SEFO sous-traiteront beaucoup de prestations, notamment la réalisation des curages et inspections télévisées (ITV). Le candidat EAV, assurera ces opérations en interne. SUEZ et SEFO promeuvent la collaboration avec des sous-traitants locaux.

3.1.1.4. Conditions techniques d'exploitation

	SUEZ	SEFO	EAV
Conditions d'exploitation des eaux usées			
Moyens de pilotage des installations	<p>Ordonnancement - organisation du planning des agents avec l'outil Visio Outil G2 pour planifier les interventions</p> <p>Chef d'agence : Philippe CHEMILLIER</p> <p>Responsable contrat : Emmanuelle CROGUENNEC</p>	<p>Le logiciel d'ordonnancement WO qualifie et hiérarchise les interventions pour assurer une mobilisation adaptée des moyens humains et matériels.</p> <p>Un planning détaillé des opérations à réaliser est transmis annuellement ainsi que le récapitulatif annuel des opérations effectivement réalisées.</p>	<p>Un planning détaillé des opérations et du renouvellement est réalisé chaque année</p> <p>Le référent Nicolas DURANTEAU est en charge du planning des interventions, du suivi des travaux et de la facturation</p> <p>Hélène GLATINY est en charge du</p>

Responsable technique : **Nabil BARBOUCH**

Pilotage des installations :

La gestion du patrimoine assainissement collectif et eaux pluviales du contrat se fera grâce au centre de pilotage VISIO, où les interventions sont hiérarchisées et pilotées en temps réel, permettant aux équipes de gagner en réactivité et en efficacité.

Par ailleurs, la GMAO permet un pilotage plus fin des activités de maintenance, par le suivi quotidien d'indicateurs pertinents pour l'encadrement et les agents de terrain.

- Le curage des réseaux : **10% des réseaux chaque année**

- ITV : **5% du linéaire de réseau par an**, y compris les branchements. ITV priorisées et pertinentes.

- Le curage des avaloirs : 1 campagne de curage annuelle

- Réalisation des tests à la fumée

- Fraisage des réseaux engorgés sous

Tenu d'un tableau de bord détaillant les dates d'intervention, les durées d'intervention, les quantités de déchets extraits et traités

Dans un délai de 4 mois, la SEFO s'engage à renseigner le service « Réseaux et Canalisations » du guichet unique pour le réseau d'assainissement

Le logiciel d'ordonnancement WO qualifie et hiérarchise les interventions pour assurer une mobilisation adaptée des moyens humains et matériels.

L'analyse des données issues de WO définit les opérations courantes du service à réaliser : tournées d'exploitation, campagne de curage préventive, opérations de maintenance

- Le curage des réseaux : **10% des réseaux chaque année**

- ITV : **5% du linéaire de réseau** (eau usée, eau pluviale et eau unitaire) par an

- Curage des postes : 1 fois par an

- Curage des avaloirs : 1 fois par an

- Fréquence de visite des postes : Mensuel

- Fréquence de visite des points sensibles du réseau : Mensuel

plan de performance, des améliorations et de l'intégration de la politique de développement durable **Adrien MAGUER** est en charge en traitement et de l'analyse des données issues du pilotage des installations

Le pilotage du patrimoine se fera avec le système TOPKAPI avec une convergence des données vers un poste central.

Les agents d'exploitations assurent :

- Curage des réseaux : **10% par an**

- ITV : **5% du linéaire par an**

- Avaloirs/grille : 1 fois par an

- Bassins : 2 fois par an

- Bassins de rétention : 1 curage par semestre

Les techniciens doivent :

- Réaliser les prestations d'état des lieux

72h

- Réalisation et la tenue à jour d'un bilan des eaux claires parasites du système d'assainissement

Équipes disponibles sous 48h pour la réalisation d'ITV à la demande de la Collectivité

- Outil NADIA (Notation Automatique des Inspections Télévisées) : outil interfacé au SIG, qui attribue à chaque tronçon de collecteur un niveau de gravité allant de 1 à 4.

- Inspection à l'aide d'une caméra de regard ou vidéo périscope, pour un diagnostic ponctuel et rapide

- Analyse des Risques de Défaillance (ARD)

La SEFO s'engage à assurer de façon permanente le bon écoulement des eaux usées et maintenir la continuité de service.

Une liste des points sensibles du réseau est définie en concertation avec Grand Paris Seine & Oise au cours des 6 premiers mois de la délégation. Cette liste est adaptée tous les ans pour tenir compte des événements survenus durant l'année écoulée.

Pour les interventions d'urgence de désobstructions des réseaux, la SEFO intervient

- en moins de 2 heures hors période d'astreinte

- Intervention en moins de 3 heures en période d'astreinte

Un bordereau de suivi des déchets permet d'assurer la traçabilité et la destination des déchets. Un bilan des évacuations de déchets est remis à la collectivité

- Effectuer les tests à la fumée et les prélèvements

- Mettre en place l'ensemble des appareils de métrologie nécessaires aux études demandées.

- Réaliser l'ensemble des investigations sous CATEC hormis les ITV

L'ingénieur d'étude doit :

- Analyser données obtenues

- Participer à la réalisation sur le terrain des prestations

- Effectuer le suivi global des études

- Vérifier la qualité des livrables

- S'occuper des visites souhaitées et de l'enquête publique

3.

Conditions d'exploitation des ouvrages	<p>Le curage des chambres à sable : 1 campagne de curage annuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comme pour le réseau de collecte des eaux usées, garantie de la surveillance et de l'entretien du réseau d'eaux pluviales et de ses ouvrages • Inspection des exutoires pluviaux 	<p>Les installations sont contrôlées régulièrement par une visite du site</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déversoir d'orage : Mensuelle - Points sensibles du réseau : Mensuelle - Curage des déversoirs d'orage : annuel <p>La SEFO s'engage à réaliser au moins 1 fois par an et autant que nécessaire, le curage et le nettoyage de l'ensemble des grilles et avaloirs du périmètre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déversoir d'orage : visite mensuelle, curage annuel - Canal de comptage : visite mensuelle et après événements pluvieux - Séparateur hydrocarbure : curage annuel à minima - PR : visite mensuelle pour l'électromécanique - PR : curage semestriel - Tampons : remplacement de 250 unités - Renouvellement : Mise en place de l'outil GP réseaux
Propositions d'innovation (hors contrat)	<p>A la demande de la Collectivité et après accord sur devis, proposition de sectoriser et quantifier les ECPP</p>		
Conditions d'exploitation des eaux pluviales urbaines			
Conditions d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Des moyens d'envergure et une politique d'entretien ciblée du patrimoine • Comme pour le réseau de collecte des eaux usées, garantie de la surveillance et de l'entretien du réseau d'eaux pluviales et de ses ouvrages • Inspection des exutoires pluviaux (résultats sous 3 jours ouvrés) • Les obligations contractuelles d'exploitation du réseau dont notamment : <ul style="list-style-type: none"> o Le curage des réseaux : 10% des réseaux chaque année o Le curage des avaloirs : 1 campagne de curage annuelle 	<p>Pourcentage de réseau d'eaux pluviales curé : 10%</p> <p>Inspection télévisée du réseau (eau usée, eau pluviale et eau unitaire) par an : 5%</p>	<p>Pourcentage de réseau d'eaux pluviales curé : 10%</p> <p>Inspection télévisée du réseau (eau usée, eau pluviale et eau unitaire) par an : 5%</p>

- o Le curage des chambres à sable : 1 campagne de curage annuelle (focus chambre à sable dans l'emprise des travaux EOLE à la gare de Mantes-la-Jolie)
- o Les inspections télévisées : 5% des réseaux inspectés chaque année

Diagnostic permanent

- Diagnostic permanent avec la solution **DIAGPERM 21** : 1/ plan d'actions, 2/ définition d'indicateurs, 3/ suivi. Démarche d'amélioration continue co-construite et progressive, précise et contrôlable
- Le bilan de diagnostic permanent vous sera présenté une fois par an avec le calcul et la présentation de tous les indicateurs au cours d'une réunion dédiée
- Solution Aquadvanced : tableau de bord géographique des réseaux de collecte avec un suivi de la situation des réseaux, suivi de la pluviométrie, de la performance énergétique et opérations sur le terrain
- Réalisation et tenue à jour d'un bilan des eaux parasites du système d'assainissement

Outils et programme de contrôle du réseau

Solution DIAGPERM 21 et solution **AQUACALC**, qui permet de stocker les données en temps réel.

Processus d'amélioration continue

- Améliorer la note sur la gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- Recherche des eaux claires parasites
- Un bilan trimestriel des contrôles de conformité des branchements
- Les tests à la fumée réalisés ;
- Les inspections des regards ;
- L'analyse des diverses investigations réalisées dans le secteur dans le cadre du Schéma Directeurs d'Assainissement ;
- La réalisation d'un projet de sectorisation permettant de déterminer les bassins versants drainant le plus d'eaux parasites à la fin de la première année suivant l'entrée en vigueur du contrat ;
- Analyse de fonctionnement des postes de relevage
- Inspection des regards

Mise en œuvre d'une démarche de diagnostic permanent

Installation ponctuelle de points de mesure débitmétrique dans les réseaux
Mise en œuvre d'un outil de quantification et de qualification des ECP
Mise en œuvre d'exercice de terrain à la demande de la Collectivité

Proposition de mise en place d'un pré-diagnostic qui permet de dresser un état de l'encrassement global. Cette démarche prend en compte

3.

l'état des réseaux afin d'améliorer leur fonctionnement et d'assurer un niveau de performance adapté.

► EN SYNTHÈSE :

Les engagements de la part des candidats sont jugés satisfaisant et respectent notamment les exigences d'exploitation inscrites au projet de contrat, qui sont entre autres :

- 5 % du linéaire de réseau global inspecté annuellement,
- Curage préventif de 10 % du linéaire de réseau global par an
- Curage annuel des bassins d'orage
- Curage / pompage préventif de l'ensemble des grilles et avaloirs une fois par an
- L'ensemble des séparateurs, bassins, puisards, chambres à sable et chambres de répartition nettoyés annuellement

Les conditions techniques d'exploitation des réseaux d'eaux usées et des réseaux d'eaux pluviales sont jugées satisfaisantes. Les 3 candidats disposent des compétences techniques, des moyens techniques et d'une méthodologie globale maîtrisée. L'ensemble des agents sont formés aux différents outils et disposent des certifications de sécurité demandées.

3.

3.1.1.5. Astreinte

	SUEZ	SEFO	EAV
Astreinte			
Niveaux d'astreinte	<p>Une organisation d'astreinte 24h/24 365j en 4 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Niveau 1 : Agents qualifiés depuis le Centre de télécontrôle o Niveau 2 : Agents d'astreinte technique et électromécanique de l'agence local o Niveau 3 : Encadrements d'astreinte pour évaluer les moyens supplémentaires à déployer o Niveau 4 : Cadres de direction <p>Encadrant disponible et joignable 24h/24 et 7j/7</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau 1: Agents qualifiés depuis le Centre de télécontrôle : o 1 télécontrôleur en 3x8 24h/24, 365 j/an o Renfort de la région Sud-Île-de-France si besoin • Niveau 2 : Agents d'astreinte technique et électromécanique de l'agence locale : o 3 électromécaniciens o 3 agents de réseau o Renforts régionaux si besoin • Niveau 3 : Encadrements d'astreinte pour évaluer les 	<p>Une organisation d'astreinte 24h/24 365j en 4 niveaux :</p> <p>Procédure conforme à la certification ISO 14001 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau 0 : situation normale Niveau 1 : niveau de vigilance - Analyse de la situation à distance (15 min) Niveau 2 : niveau de sécurité - Mise en place des premières mesures conservatoires Niveau 3 : niveau de crise - Intervention sur place pour analyser le dysfonctionnement (1h) <p>le Service d'astreinte actif , 24 heures/24 et 365 jours/365</p> <p>L'équipe d'astreinte se compose en permanence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un agent clientèle > répond à tout moment aux appels téléphoniques des usagers, des services techniques ou des élus, > fait une première analyse de l'incident, > redirige l'appel vers l'agent et/ou le cadre d'astreinte concerné(s) ; • Une équipe de 3 techniciens d'astreinte 	<p>Intervenir 24h/24 et 365 j/an. Chaque semaine, une fiche hebdomadaire d'astreinte est émise avec les noms et coordonnées des personnes d'astreinte pour les activités « eau » et « assainissement ». Elle est diffusée à l'ensemble du personnel du Territoire afin d'assurer un relais de tout instant.</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau 1 : Impact faible Niveau 2 : Impact significatif Niveau 3 : Impact fort
Personnel affecté par niveau			<p>8 personnes mobilisées 24h/24 chez EAV</p> <p>Personnel affecté par niveau non détaillé</p>

	<p>moyens supplémentaires à déployer :</p> <ul style="list-style-type: none"> o 1 encadrant <ul style="list-style-type: none"> • Niveau 4: Cadres de direction: o 1 cadre opérationnel o 1 cadre de direction o Renfort de l'astreinte siège en cas de crise majeure 	<ul style="list-style-type: none"> > 2 agents réseau habilités à réaliser toute intervention sur les réseaux, > 1 électromécanicien habilité à réaliser les interventions sur les ouvrages, • Un cadre technique est appelé en renfort le cas échéant. > Il organise les interventions par la mobilisation du personnel nécessaire pour l'intervention 	
<p>Délais d'intervention / degré de gravité</p>	<p>Délais d'intervention d'urgence : 60 minutes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implantations locales (intervention dans un délai d'une heure) - Mobilisation de l'équipe du secteur du Pecq - Intervention sous 2 heures pour les réseaux et 1 heure pour les PR (du lundi au samedi de 8h à 19h) - Intervention sous 3 heures pour les réseaux et 1 heure pour les PR (de 19h à 8h) les jours fériés et dimanche 	<p>Délais d'intervention d'urgence : 60 minutes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation de proximité (intervention dans un délai d'une heure chez l'abonné) - Mobiliser l'ensemble de la SEFO en cas de crise en moins de 2 heures - Délai d'intervention à distance après réception d'un appel téléphonique : 15mn - Délai d'intervention sur site après réception d'un appel téléphonique : 1 heure - Délai minimal d'intervention sur site pour réseaux : 2 heures 	<p>Délais d'intervention d'urgence : 60 minutes</p> <p>N° de tél. astreinte usager + 1 dédié GPS&O</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délai d'intervention : immédiat pour les interventions urgentes et 2 heures pour les interventions non urgentes pour assurer la continuité de service - Dispositif d'intervention opérationnel mobilisable en permanence, nuit, week-end - Transmission à la CU GPS&O du numéro du cadre d'astreinte
<p>Moyens matériels mobilisables</p>	<p>Matériel de secours tels que des pompes, des unités mobiles de traitement, des groupes électrogènes, des cartes d'automates... L'Agence dispose également de l'assistance des Agences</p>	<p>Réaliser toutes les interventions courantes et d'astreinte sans recours à la sous-traitance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Véhicules mobilisables : 1 hydrocureuse mobile, 1 véhicule léger, 2 véhicules d'intervention type master 	<p>Moyens importants dont : Un Véhicule ADR 26 tonnes, notamment spécialisé pour le pompage d'hydrocarbure</p> <p>En cas de défaut énergétique, un groupe électrogène (70</p>

3.

voisines.
Approvisionnement de pièces
détachés

- Mobilisation d'un groupe de
pompage autonome : 4 heures
- Mobilisation d'un groupe élec-
trogène d'appoint : 24 heures

Les entreprises sous-traitantes res-
pectent les délais contractuels
par une localisation des moyens
humains et matériels à moins de
4 0km du périmètre de la délégation.

kVA) est mobilisable en 4
heures par nos équipes, et ce
24h/24.

Mise en place provisoire d'une
pompe de secours que nous
possédons à notre dépôt, et as-
surer un remplacement dans
les plus brefs délais grâce à
notre partenariat privilégié
avec XYLEM

▶ EN SYNTHÈSE :

Bien que les organisations d'astreinte soient différentes entre les candidats, les engagements en termes de moyens humains et matériels mobilisables sont conformes avec les standards de la profession et au cahier des charges de la collectivité. EAV est un peu moins précis que les deux autres candidats dans la description de sa méthodologie.

3.

3.1.1.6. Plan de gestion des crises

	SUEZ	SEFO	EAV
Plan de gestion des crises			
Matériel de secours	Mobilisation de matériel de secours en cas d'urgence tels que des pompes, des unités mobiles de traitement, des groupes électrogènes, des cartes d'automates... L'Agence dispose également de l'assistance des Agences voisines.	Un groupe de pompage autonome et un groupe électrogène d'appoint	Assurer une continuité de service : <ul style="list-style-type: none">- Prévention des risques liés aux mouvements sociaux et à des difficultés d'approvisionnement en carburant- Prévention des pannes des véhicules d'EAV (atelier mécanique / PL et VL, avec 5 techniciens)- Prévention des pannes des réseaux téléphoniques

Cellule de crise

Un représentant de la Collectivité associé à la cellule de crise qui est créée à chaque début de crise. Son rôle sera de :

- Coordonner nos équipes
- Mobiliser les moyens nécessaires
- Coordonner et gérer les relations avec la Collectivité
- Prévenir les publics sensibles et mettre en œuvre les dispositifs adaptés le cas échéant
- Communiquer auprès de la presse et des habitants

SUEZ propose systématiquement qu'un représentant de la Collectivité soit directement associé à la cellule de crise.

Communication et relation presse

Communication auprès de la presse et des habitants via le centre de relations clients et/ou des plateformes

La cellule de crise se met en place dès la survenue de l'incident, il inclut :

- directeur d'Aqualia France
- directeur de la SEFO
- les chefs de service
- cadre d'astreinte

Une spécialisation peut être définie selon le contexte.

Le secrétaire de la cellule effectue les comptes rendus des réunions périodiques

- au moins une fois par jour ;
- à la demande d'une des personnes de la cellule en cas d'éléments nouveaux.

La cellule de crise assure :

- le suivi de l'évolution de la crise au niveau local ;
- la prise des décisions ;
- l'application des demandes des Collectivités et des services de l'Etat ;
- la coordination des mesures opérationnelles ;
- la communication d'informations aux personnes demandant des renseignements ;
- la communication aux Collectivités et aux services de l'État des renseignements demandés.

Après avoir informé le Directeur de Centre SEFO, information par téléphone puis par mail de la Collectivité, des maires et des élus

Un comité de pilotage de la cellule de crise sera défini le premier mois d'exploitation afin qu'il soit prêt en cas de crise sur la durée du contrat.

La situation de crise est remontée à la direction opérationnelle, qui évalue le risque et détermine une stratégie de réponse avec la

3.

	<p>nationales dédiées à la communication de crise.</p>	<p>concernés. Appel et mail à la Préfecture</p>	<p>service communication. Dans le cas où la crise prend des dimensions médiatiques, le service communication en réfère au service comm de la SARP.</p>
Information des usagers	<p>Disponibilité de l'outil d'information du risque sanitaire GEDICOM de Production Automatisée de Messages d'Alertes : contacter simultanément 90000 usagers par téléphone, e-mails ou SMS</p>	<p>Décision avec eux des éventuelles premières mesures locales d'urgence à prendre dont l'alerte de la population.</p> <p>La collectivité assure une information immédiate aux usagers par la mise en oeuvre :</p> <ul style="list-style-type: none">• d'un numéro standard pouvant accueillir simultanément 3 appels et en mettre 9 en attente ;• de 9 lignes directes à utiliser pour les communications avec la Collectivité et les services de l'Etat.	<p>Dès la notification du contrat, EAV travaillera en amont avec chacune des collectivités du périmètre de la concession pour définir les canaux de communication les mieux adaptés pour chaque type de situation de crise.</p>
Intervention du personnel	<p>Notre Centre VISIO accessible via un numéro d'urgence avec des télé contrôleurs présents en 3x8 pour répondre à vos appels et alerter les équipes d'astreinte sans délai</p> <p>Un service ordonnancement pour une gestion optimale des interventions et une coordination efficace avec les agents de terrain</p>	<p>Le logiciel d'ordonnancement WO qualifie et hiérarchise les interventions pour assurer une mobilisation adaptée des moyens humains et matériels</p>	<p>Intervention du personnel (3 personnes) dès que les communes sont confrontées à un de ces événements :</p> <ul style="list-style-type: none">- Effondrement de canalisation- Mise en charge du réseau du à de fortes précipitations- Déversement accidentel- Inondations- Autres
Retour d'expérience	<p>Exemple de gestion de crises :</p> <ul style="list-style-type: none">- crues de 2016- gestion de crise locale à la gare de Mantes-la-Jolie	<p>L'ensemble du personnel de la SEFO est mobilisé en cas de crise. La SEFO se situe entre 15 et 30 minutes selon les sites de la délégation.</p> <p>Situation de crise maîtrisée au printemps 2016 par suite des inondations par la mobilisation du personnel d'Aqualia</p>	<ul style="list-style-type: none">- Gestion des effluents lors de travaux sur la voirie- Gestion des eaux lors de l'incendie Bolloré- Gestion lors de l'incendie Lubrizol

3.

Autre

Participation à des exercices de crise annuels et Proposition d'un plan interne de crise sur votre contrat avec les scénarios de crise et des fiches d'intervention d'urgence

- La mise à jour des procédures de gestion de crise effectuée dès la prise en main du contrat inclut les nouvelles installations.
- Effectuer un exercice de crise sur la durée du contrat
- Maintenir un taux d'indisponibilité des équipements inférieur ou égal à 5%.
- Durant 72h après le déclenchement de la crise, Grand Paris Seine & Oise bénéficie de moyens humains et matériels au frais du prestataire.

Un exercice de crise sur la durée du contrat.

▶ EN SYNTHÈSE :

Les protocoles et moyens disponibles pour gérer les éventuelles crises sont jugés satisfaisants pour SUEZ et SEFO. La méthodologie de gestion et de capitalisation des crises est jugée moyennement satisfaisante chez EAV.

3.1.1.7. Phase de transition et tuilage

3.

	SUEZ	SEFO	EAV
Plan de gestion des crises Tuilage			
Relation avec la Collectivité durant le tuilage	Réunions en début et fin de la période de tuilage	<p>2 interlocuteurs privilégiés mis à disposition pour GPS&O</p> <p>Grand Paris Seine & Oise bénéficie</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'un accès garanti à tout moment aux informations et aux applications pour l'exploitation du service d'assainissement - De Global ServiceDesk , outil de recensement de tous les incidents, problèmes et / ou demandes formulés lors de l'exploitation du service d'assainissement . 	<p>EAV va assurer une relation précisée avec la Collectivité, composée de 10 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation administrative et financière - Prise de contact avec les exploitants en place - Reprise du personnel et accompagnement du changement - Préparation de la relation usagers - Reprise et évolution du SI - Mise en place de l'exploitation - Mise en place des moyens de la concession - Mise en place des marchés et prestations externalisées - Réalisation des études préliminaires - Reprise des travaux
Reprise des installations	Dès le démarrage de la période de tuilage, les inventaires sont préparés en coordination avec la Collectivité	<p>Grand Paris Seine & Oise bénéficie de</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 semaine de formation aux nouveaux outils, - l'adaptation et la maintenance des outils par les équipes locales. <p>La visite des installations organisée avec les services de Grand Paris Seine & Oise déclenche la préparation des équipements nécessaires au démarrage du contrat</p>	<p>EAV prépare la mise à jour des procédures opératoires, en lien avec les orientations de la politique santé sécurité et le plan d'action pour la prévention des risques professionnels.</p> <p>La reprise du personnel est un enjeu majeur de la période de tuilage, pour unifier la gestion opérationnelle sur tout le territoire délégué. Elle sera pilotée par la RRH du Territoire Yvelines.</p>
Reprise du personnel	Conforme à la législation en vigueur.	Conforme à la législation en vigueur.	

3.

Reprise des documents	Non précisé	<p>Le fonds documentaire fourni par le prestataire sortant est numérisé pour alimenter l'espace partagée de la SEFO par l'ensemble des documents utiles :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'inventaire fourni au titre du marché <p>> intégré dans le logiciel de Gestion des Actifs (GMAO),</p> <ul style="list-style-type: none">• Les documentations des matériels mis en œuvre <p>> Intégrées dans l'espace partagée</p> <ul style="list-style-type: none">• Les plans électriques de toutes les stations <p>> Intégrés dans l'espace partagée</p> <p>Souscrire les contrats de fournitures</p> <p>Les contrats de services nécessaires au contrôle des installations sont mises en place :</p>	<p>Dès le démarrage de la période de tuilage, les inventaires sont préparés en coordination avec la Collectivité et le délégataire sortant.</p>
Reprise des contrats de fournitures	La cellule achat aura la charge de la mise à jour des contrats d'achats récurrents	<ul style="list-style-type: none">• Gestion des déchets,• Gestion des sous-produits,• Gestion des boues,• Contrôle des installations électriques,• Contrôle des installations de lavage,• Contrôle des moyens de lutte contre les incendies...	<p>Pour garantir la continuité de l'exploitation, EAV s'assure que les contrats sont en vigueur à la date de prise d'effet de la délégation pour les prestations externalisées principales et les approvisionnements sensibles, en particulier les contrats d'approvisionnement en électricité et les contrats relatifs aux licences informatiques et aux lignes téléphoniques. Ce volet est piloté par la Direction des Opérations.</p>

Reprise de la télégestion et des alarmes

La télégestion et les alarmes seront reprises dans le premier mois de tuilage. Toutes les alarmes techniques sont dirigées automatiquement vers le centre VISIO afin d'y être traitées et archivées dans la base de données OCEANE.

• **Accompagnement du futur exploitant du service pendant sa période préparatoire** et ce jus-

qu'au dernier jour de notre contrat, afin d'assurer la continuité de service sur le plan du système d'information

• Pour les logiciels du marché acquis pour le compte de l'exploitation sans adaptation particulière, une clause de transfert de licence en fin de contrat sera demandée à l'éditeur lors de l'achat. Dans ce cas, en fin de contrat, un courrier de l'éditeur acceptant ce transfert de licence sera obtenu et transmis à la Collectivité

L'intégration s'effectue par étapes. La supervision de la télégestion et des alarmes sera prête 15 jours avant la reprise du contrat

Dans le cadre des obligations en matière de continuité de service, l'ensemble des logiciels utilisés pour l'exploitation pourra faire l'objet d'une prestation pour le compte de la Collectivité le temps que le nouveau fermier installe ses propres logiciels et reprenne les données selon les attentes des logiciels de sa future exploitation.

La SEFO sauvegarde les données dans le respect du PGSSE

Ce volet traite des moyens matériels à mettre en œuvre préalablement à la prise d'effet de la délégation. Il est piloté par la Direction des Opérations. Il recouvre plusieurs projets :

- préparer la liste de matériels et les dossiers techniques associés ;
- définir les stocks stratégiques et mettre en place les approvisionnements associés ;
- définir le plan concernant les véhicules ;
- définir le plan concernant l'habillement, l'outillage et les EPI des équipes opérationnelles ;
- définir le plan concernant le matériel de téléphonie et informatique.

EAV prépare, dès le démarrage de la période de tuilage, sous le pilotage de la Direction des Opérations, un document descriptif du programme de mise en place et de reprise du système d'information (PRSI) à même d'assurer la continuité et la qualité du service, tout en garantissant la transparence des actions, la traçabilité des coûts, et le respect des échéances contractuelles.

3.

- Dans le cadre de nos obligations en matière de continuité de service, l'ensemble des logiciels utilisés pour l'exploitation pourra faire l'objet d'une prestation pour le compte de la Collectivité le temps que le nouveau fermier installe ses propres logiciels et reprenne les données selon les attentes des logiciels de sa future exploitation

Autre

Mise en place d'un Comité de tuilage et un chef de projet tuilage afin de préciser ensemble les bases du nouveau contrat (clientèle, inventaire, SIG, Gouvernance) et d'assurer la gestion du transfert du personnel

Durée du tuilage : 3 mois (1er octobre au 1er janvier 2025).

La période de tuilage aura une durée de 3 mois. La période de tuilage est également mise à profit pour lancer un ensemble d'études préliminaires, qu'elles soient expressément demandées par le Contrat ou qu'elles soient la conséquence des engagements que nous prenons, et qui ne peuvent être menées postérieurement à la date de prise d'effet de la délégation sans mettre en péril la bonne exécution du contrat au cours de son premier exercice.

▶ EN SYNTHÈSE :

Les propositions des candidats concernant la période de tuilage sont conformes au projet de contrat. Elles sont jugées satisfaisantes chez l'ensemble des candidats et permettront d'assurer la continuité du service.

3.

3.1.2. Le niveau de performance et modalités d'amélioration

	SUEZ	SEFO	EAV
Engagements sur les indicateurs de performances et méthode d'amélioration			
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none">• Amélioration de l'ICGP et de l'Indice de Connaissance des rejets (85 points/120 fin 2027)• Nouveau raccordement au réseau relevé en classe A• Des campagnes de re-recherche d'ECPP seront réalisées à la demande de La Collectivité en journée ou la nuit (entre 00h00 et 04h00)• Taux d'obstruction des canalisations : < 0,1 obstruction / an / km de canalisation• Taux d'obstruction des branchements : < 1 obstruction / an / 1000 branchements• Taux de réparation des branchements : 6 branchements / an• Réponse aux demandes clients dans les 10 jours ouvrés• 0 interruptions programmées	<ul style="list-style-type: none">• Obtenir 80 points/120 à l'indice de connaissance des réseaux d'assainissement• Géolocaliser en classe A la totalité des branchements• Mettre en place le logiciel Baseform --> Connaître le réseau d'assainissement et évaluer les volumes d'eaux claires parasites• Remplacer les moteurs IE2 par des moteurs IE3 --> Réduire jusqu'à 20% les pertes énergétiques par moteur remplacé• Maintenir un taux d'indisponibilité des équipements inférieur ou égal à 5%	Obtenir entre 40 et 80 points sur 120 à l'indice ICGP

Diagnostic permanent

- Diagnostic permanent avec la solution **DIAGPERM 21** :
 - 1/ plan d'actions,
 - 2/ définition d'indicateurs,
 - 3/ suivi. Démarche d'amélioration continue coconstruite et progressive, précise et contrôlable.

Le bilan de diagnostic permanent vous sera présenté une fois par an avec le calcul et la présentation de tous les indicateurs au cours d'une réunion dédiée

- Solution Aquadvanced : tableau de bord géographique des réseaux de collecte avec un suivi de la situation des réseaux, suivi de la pluviométrie, de la performance énergétique et opérations sur le terrain
- Réalisation et tenue à jour d'un bilan des eaux parasites du système d'assainissement

Un diagnostic permanent du système d'assainissement est réalisé tout le long de la délégation.

Ce diagnostic permet d'accompagner la collectivité dans la recherche et l'élimination des eaux claires parasites.

Processus d'amélioration continue

- Améliorer la note sur la gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- Recherche des eaux claires parasites
- Un bilan trimestriel des contrôles de conformité des branchements
- Les tests à la fumée réalisés ;
- Les inspections des regards ;
- L'analyse des diverses investigations réalisées dans le secteur dans le cadre du Schéma Directeurs d'Assainissement ;
- La réalisation d'un projet de sectorisation permettant de déterminer les bassins versants drainant le plus d'eaux parasites à la fin de la première année suivant l'entrée en vigueur du contrat ;
- Analyse de fonctionnement des postes de relevage
- Inspection des regards

Installation ponctuelle de points de mesure débit métrique dans les réseaux

Mise en œuvre d'un outil de quantification et de qualification des ECP
Mise en œuvre d'exercice de terrain à la demande de la Collectivité

3.

Outils et programme de contrôle du réseau et des branchements

- Contrôles métrologiques
- Nettoyage des équipements
- Inspections télévisées (ITV)

Modalités amélioration

SUEZ propose d'améliorer la connaissance des réseaux via une politique de prélèvements sur les canalisations afin d'identifier les matériaux et les dates de pose, et ainsi d'identifier les canalisations les plus anciennes.

Non précisé

- Un bilan trimestriel des contrôles de conformité des branchements ;
- Les tests à la fumée réalisés (en cas de non-conformité) ;
- Les inspections des regards ;
- L'analyse des diverses investigations réalisées dans le secteur dans le cadre du Schéma Directeurs d'Assainissement ;
- La réalisation d'un projet de sectorisation permettant de déterminer les bassins versants drainant le plus d'eaux parasites à la fin de la première année suivant l'entrée en vigueur du contrat ;
- L'analyse de fonctionnement des postes de relevage eaux usées.
- La réalisation d'une étude de recherche de non-conformité (prix 10.1 du BPU)

Accompagnement de la Collectivité pour l'initialisation du diagnostic permanent puis mise en œuvre de la bouche de rétroaction du Diagnostic

Mise en place d'un diagnostic périodique, qui vise à dresser un état des lieux du fonctionnement du système d'assainissement.

► EN SYNTHÈSE :

Les moyens mis en place dans le cadre du plan d'action global d'amélioration des performances des réseaux ont été convenablement décrits par les candidats. SUEZ est le candidat qui propose l'engagement le plus ambitieux.

3.

3.1.3. La gestion patrimoniale des services

3.1.3.1. Gestion du patrimoine

	SUEZ	SEFO	EAV
Gestion du patrimoine			
Inventaires patrimoniaux	<p>SUEZ souhaite fiabiliser les inventaires patrimoniaux via une stratégie en 5 étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Campagne de collecte des données 2. Détermination des dates de pose 3. Déduction des matériaux via les collecteurs amont et aval 4. Déduction des matériaux via la méthode du monopole ajusté 5. Investigations ciblées 	<p>Mise à jour de l'inventaire chaque année.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire initial de l'intégralité des ouvrages et équipement dès la phase de tuilage (2 premiers mois du contrat) puis suivi et mise à jour. - Logiciel IJT : suivi des inventaires patrimoniaux dans le cadre du renouvellement - Amélioration progressive de l'indice ICGPR avec un objectif fin de contrat de 80 maximum (40 au minimum), avec plan d'actions annuel
Conditions de mises à jour	<p>Mise à jour et transmission annuelle</p>	<p>Transmission annuelle des documents de suivi</p> <p>Mettre à jour les inventaires régulièrement et avant le 1er septembre de chaque année</p>	<p>VAMS trace efficacement les actions de maintenance et de renouvellement menées par les équipes opérationnelles. Cette solution s'opère en temps réel par le biais d'une interface en ligne et suit au plus juste les actions réalisées</p>

► EN SYNTHÈSE :

Les dispositions présentées par l'ensemble des candidats en termes d'inventaires patrimoniaux et de mises à jour sont satisfaisantes. SUEZ présente la méthodologie détaillée de la mise à jour des inventaires patrimoniaux, contrairement à SEFO qui est plus synthétique.

3.

▶ EN SYNTHÈSE :

Bien que les outils et méthodes déployés diffèrent entre les candidats, les moyens et engagements en termes de maintenance sont conformes avec les standards de la profession et avec ce à quoi la collectivité est en droit d'attendre.

3.1.3.2. Politique du renouvellement

	SUEZ	SEFO	EAV
Équipements concernés par le renouvellement	<ul style="list-style-type: none">- 20 pompes- 5 armoires- 11 télé-transmetteurs- 10 clapets	<ul style="list-style-type: none">- 8 pompes- 3 armoires- 5 télé-transmetteurs- 5 clapets	<ul style="list-style-type: none">- 21 pompes- 0 armoires- 0 télé-transmetteur- 0 clapets

▶ EN SYNTHÈSE :

Conformément à l'article 69, l'ensemble des candidats s'engage à renouveler les tampons dans la limite de 50 tampons par an (soit 250 tampons sur la durée du contrat).

SUEZ et SEFO détaillent des renouvellements cohérents au sein du programme pluriannuel de renouvellement. EAV n'identifie pas de renouvellement d'armoire, de télé-transmetteurs et de clapets. SUEZ est le candidat qui propose la politique de renouvellement la plus complète au regard du patrimoine, tout en maîtrisant le prix au m3 des eaux usées. En effet, SUEZ propose davantage de renouvellement que SEFO, alors que le prix au M3 des deux candidats est presque identique.

3.

3.1.4. La qualité du système d'information et ses fonctionnalités

	SUEZ	SEFO	EAV
Partage de l'information SI avec la Collectivité			
Coordination avec les services de la Collectivité	SUEZ propose des réunions avec la Collectivité pour ajuster des données Dans le SI nécessaire à GPSEO.	Faciliter la recherche de documents par une collaboration dans la conception de l'arborescence - Mise en place d'une plateforme d'échange collaborative des documents	La structure du SIG de la CU sera prise en compte par lors des échanges avec EAV. Accès ARCOPOLE Pro Sarp : dès le début du contrat Historique du patrimoine : 6 mois après le début du contrat
Modalités de transmission du SIG à la Collectivité (portail Internet ...)	Mise en place de la plateforme collaborative extranet « Tout Sur Mes Services », dès la première année du contrat.	- Données brutes - Plateforme des données des applications mises en forme (Patrimoine, Client, Réseau et stations, intervention et prédictif)	Accès plans recolement : Chaque trimestre Transmission des données d'exploitation : Chaque semestre
Fréquence de transmission du SIG (temps réel, quasi-temps réel, décalage journalier...)	Un accès direct en temps réel aux données et paramètres d'exploitation télé-transmis sur l'ensemble des sites équipés du service	La CU peut accéder à tout moment au système d'information	La CU accède à tout moment au système d'information

3.

Bases de données SIG consultables par la Collectivité	TSMS assure un accès permanent aux données réseaux issus du SIG, directement sur un fond Open Street Map.	La CU accède à la base de données brutes issues de la télégestion et des applications spécifiques : système de télégestion, qualité de l'eau, SIG et abonnés.	EAV transmet, à la demande de la collectivité, l'ensemble des données du SIG.
Formats de consultation SIG (direct, réplication ...)	La Collectivité pourra accéder au SIG via L'extranet (réplication)	Accède à la plateforme de données depuis les applications d'AQUALIA mis en forme	Non précisé.
Etat des données SIG consultables (temps réel, quasi-temps réel, décalage journalier...)	En temps réel.	Dès que les données des interventions sont entrées dans le SIG	Dès que les données des interventions sont entrées dans le SIG
Mode de consultation des données SIG (lecture, écriture, modification ...)	Lecture - Fonctionnalités d'un SIG sans investir dans une licence Possibilité de récupérer les données brutes tout au long du contrat en utilisant la fonction de téléchargement des données	Mode de consultation en lecture	Mode de consultation en lecture
Modalité de consultation des données SIG (Internet, application ...)	Téléchargeables via la plateforme "Tout sur mes services" et les données collectées sont restituées en fin de contrat.	accès en consultation au SIG par une interface internet simple et ergonomique.	Accès au module ARCOPOLE sur la plateforme en ligne

► EN SYNTHÈSE :

Le candidat SUEZ propose un accès en temps réel aux données du service à travers son extranet « Tout Sur Mon Service », qui assure un accès direct au SIG. SUEZ propose aussi des réunions régulières pour ajuster les données dans le SI de la Collectivité.

SEFO propose de mettre en place un extranet de stockage et d'accès aux données patrimoniales et financières, ainsi qu'aux données synthétiques d'exploitation.

EAV propose que l'ensemble des données liées à l'exploitation assainissement soit disponible depuis un outil de gouvernance partagée, ArcOpole Pro SARP. Cet outil sera disponible directement via un navigateur web.

3.

3.1.5. Les engagements en matière de développement durable et d'insertion

	SUEZ	SEFO	EAV
Développement durable et économie circulaire			
Actions menées au sein de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des impacts sur l'environnement par : <ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte des exigences légales et conjoncturelles ainsi que le respect des engagements contractuels - L'amélioration continue des performances environnementales et de la qualité du service - L'assurance et le maintien de bonnes relations avec le public, les instances locales, les associations par la communication des actions entreprises et des engagements pris - La valorisation des déchets. • Participation à des événements du territoire et mener des actions de communication tout public pour sensibiliser sur la protection de l'environnement • Poursuite des partenariats locaux déjà engagés, tels que la signature du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) « Vallée de Seine » avec l'AESN 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au développement des énergies renouvelables par un contrat 100% énergie verte - Protéger l'environnement par des véhicules à énergie propre - Accompagner la transition écologique - Elaborer un bilan carbone 	<ul style="list-style-type: none"> - Protection de la ressource en Eau - Réduction des émissions de GES - Protection de la biodiversité - Centre ECOPUR de valorisation des déchets

3.

<p>Actions menées sur le service</p>	<p>La prise en compte des exigences légales et conjoncturelles ainsi que le respect des engagements contractuels o L'amélioration continue des performances environnementales et de la qualité du service o L'assurance et le maintien de bonnes relations avec le public, les instances locales, les associations par la communication des actions entreprises et des engagements pris o La valorisation des déchets. L'élimination des sous-produits de curage garantie vers des filières réglementaires.</p>	<p>Réaliser un entretien raisonné des espaces verts et proscrire l'utilisation des produits phytosanitaires par la qualification ISO 14001 de la SEFO</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le passage de 100% des véhicules légers en véhicules électriques ou hybrides dès la première année - La mise en place de 3 bornes de recharge à l'agence d'Aubergenville dès la première année du contrat - Réaliser un plan de prévention conjointement avec le soustraitant 	<ul style="list-style-type: none"> - Les déchets du curage seront traités au centre ECOPUR - 31% des véhicules en Euro 6 - Eco conduite (52000L de gasoil économisés) - Eco consommation (56000m3 économisés)
<p>Certification(s) de la société</p>	<p>Amiante : SUEZ Eau France et tous les sous-traitants intervenants disposent de la certification QUALIBAT 1552 et la certification "encadrants et opérateurs".</p>	<p>Certification ISO 9001, ISO14001, OSHAS18001</p>	<p>ISO9001 et 45001</p>
<p>Certification(s) du service</p>	<p>Les certificats ISO 9 001 et 50 001 sont valables jusqu'en décembre 2021. Les deux systèmes seront audités en septembre pour un renouvellement jusqu'en 2024. La certification ISO 14 001 dans les domaines de l'assainissement</p>	<p>Nombre de certifications ISO de la SEFO : 3 Délai de transmission de la certification ISO 9001 au service de la concession : Dès 2ème année</p>	<p>Non précisé</p>
<p>Sensibilisation des abonnés domestiques et industriels aux enjeux environnementaux</p>	<p>Participation à des évènements du territoire et mener des actions de communication tout public pour sensibiliser sur la protection de l'environnement</p>	<p>Non précisé</p>	<p>Non précisé</p>

3.

Actions menées sur le territoire pour préserver la ressource	Poursuite des partenariats locaux déjà engagés, tels que la signature du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) « Vallée de Seine » avec l'AESN et la CU ou encore le projet photovoltaïque multi-sociétés – site SUEZ d'Aubergenville-Epône	La SEFO s'engage auprès de ses parties prenantes et de la société qu'elle sert, pour optimiser l'utilisation des ressources naturelles et protéger les bassins versants et les aquifères.	- Participation au programme "Eau & Climat" de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
Evaluation de la démarche de développement durable			
Objectifs chiffrés	Electrification du parc de véhicule de l'agence.	<ul style="list-style-type: none"> - Le passage de 100% des véhicules légers en véhicules électriques ou hybrides dès la première année - La mise en place de 3 bornes de recharge à l'agence d'Aubergenville dès la première année du contrat - Réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serre de 13000 kg/an et les niveaux acoustiques de 10 dB - 4 critères de sélection des sous-traitants en lien avec la démarche DD 	<ul style="list-style-type: none"> - 50% de véhicules propres d'ici la fin du contrat - 100% du personnel formé à la conduite éco-responsable - Démarche Zéro phyto
QSE			
Démarche qualité	Démarche qualité organisée en processus et un système d'amélioration continue	Démarche d'amélioration continue d'Aqualia à travers l'agence locale	Démarche de contrôle qualité assuré par l'agence d'Ecquevilly.

3.

Hygiène et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Un Plan d'Actions Santé Sécurité (PASS) établi chaque année • Mise en place de campagnes annuelles de sensibilisations autour de la gestion des incidents • Un plan de formations sécurité permettant à chaque salarié de bénéficier de formations nécessaires à la réalisation de son activité en sécurité • Mise en oeuvre d'un « Flash Sécurité » mensuel sur l'ensemble des sites • Veille réglementaire et action nationale sur le risque Amiante <p>Au cours des 6 premiers mois du contrat, nous établissons un rapport exhaustif de tous les ouvrages, accompagné de devis chiffrés relatifs aux mises en conformité réglementaires le cas échéant</p>	Chaque métier fait l'objet d'une identification des risques, pour lesquels le personnel concerné reçoit une habilitation après formation	L'équipe protection/sécurité d'EAV assure la sécurité des agents grâce à des contrôles réguliers : 1700 contrôles par an.
Engagements en matière d'insertion sociale			
Nombre d'heures dédiées à l'insertion	Pas précisé	100 heures/an	Pas précisé
Nature de prestation dédiées à l'insertion	<ul style="list-style-type: none"> - Session 100 CHANCES 100 EMPLOIS dans le Mantois - Accueil de 10 % d'alternants dans nos effectifs issus de l'insertion via le programme Maison Pour Rebondir - Parrainages de jeunes du territoire éloignés de l'emploi en lien avec FACE78 - Partenariats avec le CFM BTP de Trappes et les structures d'insertion Humando et IdéesIntérim 	<ul style="list-style-type: none"> - L'entretien des espaces verts - Le lavage des vêtements 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaire du club FACE Agency : parrainage de jeunes - Formation en alternance : accueil d'alternants résidents sur le territoire - Membre du collectif des entreprises pour une économie plus inclusive : participer à des événements sur le bassin d'emploi

3.

EN SYNTHÈSE :

Les engagements des candidats en matière de développement durable et d'insertion sont suffisamment détaillés dans les mémoires techniques et font ressortir à la fois les aspects sociaux et environnementaux de la démarche adoptée par chacun. SUEZ est le seul candidat à proposer de la **sensibilisation des abonnés domestiques et industriels aux enjeux environnementaux.**

3.1.6. Engagement de qualité de service vis-à-vis des usagers

	SUEZ	SEFO	EAV
Engagement de qualité de service			
Engagements clients (1/2)	<p>Engagements délais :</p> <ul style="list-style-type: none">- Délai de rappel d'un usager ayant fait une demande : 48h- Rappeler tout usager sans un délai d'une heure pour les demandes à caractère urgent, et intervenir le cas échéant pour procéder à la qualification de l'incident chez l'abonné :- 2 heures pendant les jours ouvrés de 8h à 19h (du lundi au samedi)- 3 heures pendant la nuit (de 19h à 8h), les jours fériés et dimanches à compter de la demande	<p>Engagement de performance :</p> <ul style="list-style-type: none">- Délai de rappel d'un usager ayant fait une demande : 48h- Délai de rappel d'un usager pour demande urgente : 1h- Délai de réponse à tout courrier : 8 jours- Délai de première intervention à la suite du signalement d'un incident par la Collectivité, un usager ou un tiers (jours ouvrés du lundi au samedi) : 1h pour postes et 2h pour réseaux- Délai de 1^{ère} intervention à la suite du signalement d'un incident par la Collectivité, un usager ou un tiers (la nuit, les dimanches et jours fériés) 1h pour postes et 3h pour réseauxContrôle d'assainissement collectif - Prise de rendez-vous : 2 semaines après demande	<p>Engagements délais</p> <ul style="list-style-type: none">- Intervention technique d'urgence à la demande d'un usager : 1h- Réponse écrite à un courrier papier : < 8 jours ouvrés- Réponse écrite à un courrier électronique : < 48 h ouvrées- Traitement des réclamations : 7 jours ouvrés hors intervention- Remise d'un devis (à compter de la demande de l'abonné) : 8 jours ouvrés- Information de l'abonné sur la date de commencement d'exécution des travaux programmés (en jours calendaires avant la date de commencement) : 8 jours ouvrés- Réalisation contrôles de conformité 15 jours ouvrés.

3.

Engagements clientèles (2/2)

Les engagements pour assurer une prise de rendez-vous efficace sont :

- Recontacter les usagers ayant déposé une demande de rendez-vous dans les 48h après la demande,
- Proposer une date de rendez-vous sous 2 semaines maximum après la date de demande de l'usager,
- Disposer d'une équipe dédiée à la prise de rendez-vous, disponible au numéro fixe suivant : 01 39 22 26 15.
- Mise en place de des dispositifs adaptés pour les usagers malvoyants, sourds et malentendants ;
- Mise en place de dispositifs administratifs et financiers pour les personnes en situation de précarité ;
- Mise à disposition d'une politique de recouvrement qui privilégie le contact humain

Communication sur la date de curage et les précautions à prendre : 5 jours calendaires avant la date d'intervention

- Politique en faveur des personnes handicapées
- SEFO a signé une convention avec les services de la CAF du 78 et s'engage à abandonner la créance des abonnés en situation de précarité à hauteur de l'aide apportée par le fond de solidarité logement (FSL)
- SEFO et l'agence locale valorisent l'image de Grand Paris Seine & Oise par la parution dans des journaux locaux comme la Gazette des Yvelines
- Sensibiliser à la gestion de l'eau aux abonnés par la disponibilité du site internet : <https://aqualiacademie.fr/>
- Un site internet ludique dédié à l'ensemble des abonnés de Grand Paris Seine & Oise.
- Lectures ludiques dédiées aux enfants : 4 livrets à disposition en ligne sur le site internet
- Mission épuration.

En amont des contrôles de conformité branchement, les équipes distribuent aux riverains concernés par les enquêtes, le courrier fourni par la CU GPS&O. Suivant les cas, les rendez-vous avec les usagers seront pris :

- En porte à porte ;
- Par téléphone, après le boitage
- Par campagne d'appels.

Deux panneaux de communication pour informer les riverains seront mis en place à minima une semaine avant les campagnes de contrôle initial

▶ EN SYNTHÈSE :

Les engagements des candidats en matière de gestion clientèle sont conformes à ce que la collectivité est en droit d'attendre pour le service.

3.

3.1.7. Accueil et relation clientèle

Les candidats proposent les modalités suivantes d'accueil et d'information du public :

	SUEZ	SEFO	EAV
Accueil et relation clientèle			
Accueil physique (lieu et horaire)	Un accueil physique basé dans les locaux de notre Agence de Poissy à moins de 30 minutes des communes du contrat Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.	Accueil physique : 8 rue des Vieilles Grandes – 78410 Aubergenville Du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-17h vendredi : 8h-12h et 13h30-16h Temps de marche depuis la gare la plus proche : 8 minutes	Agence d'Ecquevilly , ZI rue des Fontenelles Du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-17h vendredi : 8h-12h et 13h30-16h
Accueil téléphonique (horaire et type de n°)	Appel par téléphone du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h, au 0 977 408 408 (appel non surtaxé). En cas d'urgence, un service d'appel est disponible 24h sur 24, 7j/7 au 0 977 401 113 (appel non surtaxé) ;	Numéro unique et local L'accueil téléphonique par des agents clientèle locaux > Du lundi au jeudi : 8h 12h et 13h30 17h > vendredi : 8h 12h et 13h30 16h	Accueil téléphonique au 0969 360 400 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 puis 13h30 à 17h30 et le samedi matin de 8h00 à 12h00. Pour les personnes en situation de handicap visuel ou auditif, nous mettons à disposition des services de retranscription dédiés pour gérer votre contrat d'assainissement.
Coût de la communication	Appel non surtaxé	Appel non surtaxé	Prix d'un appel local
Informations consultables en ligne	Mise à disposition des applications Mon'Eau et Tout sur Mon Eau Informations disponibles : historique de consommation,	3 modes de connexion disponibles pour les abonnés (téléphone, ordinateur, tablette). Application mobile Aqualia Contact	La documentation existante sera disponible pour l'ensemble des usagers

3.

	simulation du montant de la prochaine facture, régler une facture, télécharger un document, ...		
Opérations réalisables en ligne	<p>Le site Internet TOUT SUR MON EAU est conçu pour répondre également aux attentes des usagers du service de l'assainissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les usagers dans la recherche d'information sur le service de l'assainissement (Ex. travaux, signalement d'incidents, visibilité du patrimoine, Règlement de Service de l'Assainissement ...). - Permettre aux usagers de réaliser leur démarche en ligne, notamment si besoin de contacter le service client pour une question ou une demande de devis/raccordement. - Apporter une information transparente sur la gestion locale de l'assainissement. - Intégrer les besoins de mobilité : Tout Sur Mon Eau est développé avec les technologies les plus récentes. Son interface est adaptée à la consultation par des tablettes ou des mobiles. 	<p>Espace personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accéder à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe (remis suite à l'ouverture du compte), - Visualiser les coordonnées dans un tableau de bord, - Être informé des travaux en cours, - Accéder au règlement de service, - Accéder aux informations générales sur le cycle de l'eau et sur le service de l'eau et de l'assainissement. <p>Démarches :</p> <p>Demander un contrôle de conformité de branchement en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assainissement collectif, • Assainissement non collectif. <p>Demander une ouverture ou une fermeture de branchement suite à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un emménagement, • Un déménagement, • Une nouvelle construction. 	Non précisé

3.

► EN SYNTHÈSE :

Les engagements de SUEZ et SEFO sont satisfaisants sur les services d'accueil des usagers ainsi que sur les opérations réalisables en ligne. EAV n'a pas précisé ses engagements sur l'application smartphone et son agence en ligne dans son offre finale.

3.1.8. Mesures de satisfaction et réclamations, engagement de performances

	SUEZ	SEFO	EAV
Mesures de satisfaction			
Satisfaction et performance du service à l'utilisateur	Mise en place d'une charte de satisfaction abonnés, définissant les engagements du service auprès des abonnés, afin de formaliser la qualité de service sur le territoire de la Collectivité.	Réaliser une enquête de satisfaction par une société indépendante	Mesure du taux de réclamation chaque année.
Traitement des demandes et réclamations	<ul style="list-style-type: none"> Le traitement des demandes et des réclamations de nos abonnés, en conciliant performance et satisfaction et en proposant : <ul style="list-style-type: none"> o Un suivi local du traitement des demandes des usagers de la Communauté Urbaine o Rappeler tout usager ayant fait une demande dans les 48h suivant sa demande o Pour les demandes à caractère urgent, le rappel de l'utilisateur sera effectué dans l'heure 	<ul style="list-style-type: none"> Une organisation efficace de traitement des demandes Taux de réclamation <1 pour 1000 abonnés Taux de mécontentement <2 pour 1000 abonnés Taux de résolution des réclamations des usagers : 99 % 	<ul style="list-style-type: none"> SARP IDF déploie pour traiter les demandes et réclamations un nouvel outil de Gestion Relation Clientèle, qui sera opérationnel pour tous les chargés de clientèle en cours d'année 2024. Cela permet également aux opérateurs de la plateforme d'appel de connaître immédiatement le dossier du client qui appelle. Cet outil permet de tracer toutes les demandes et de quantifier les motifs et les sous-motifs.

3.

<p>Autres engagements de performance</p>	<p>SUEZ s'engage sur 80% de clients satisfaits</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une charte de satisfaction abonnés - Mise en œuvre d'un dispositif de gestion de recouvrement complet et dynamique constitué par : <ul style="list-style-type: none"> o Un processus automatisé et informatisé de relances des clients retardataires o Le passage par une société de recouvrement externe en cas d'échec du processus automatisé. o Le recours aux intervenants de justice. 	<p>SEFO s'engage sur 90% de clients satisfaits</p> <p>Réaliser une enquête de satisfaction annuelle par téléphone par une société indépendante Délai d'obtention des résultats de l'enquête satisfaction clients : 30 jours</p>	<p>Non précisé</p>
--	--	---	--------------------

► EN SYNTHÈSE :

Les engagements de performance des candidats en matière de gestion clientèle sont conformes à ce que la collectivité est en droit d'attendre pour le service. SUEZ propose dans son offre la mise en place d'une charte de satisfaction abonnés, définissant les engagements du service auprès des abonnés. SEFO de son côté s'engage à la réalisation d'une enquête de satisfaction par une société indépendante. EAV ne s'engage pas sur un pourcentage de clients satisfaits.

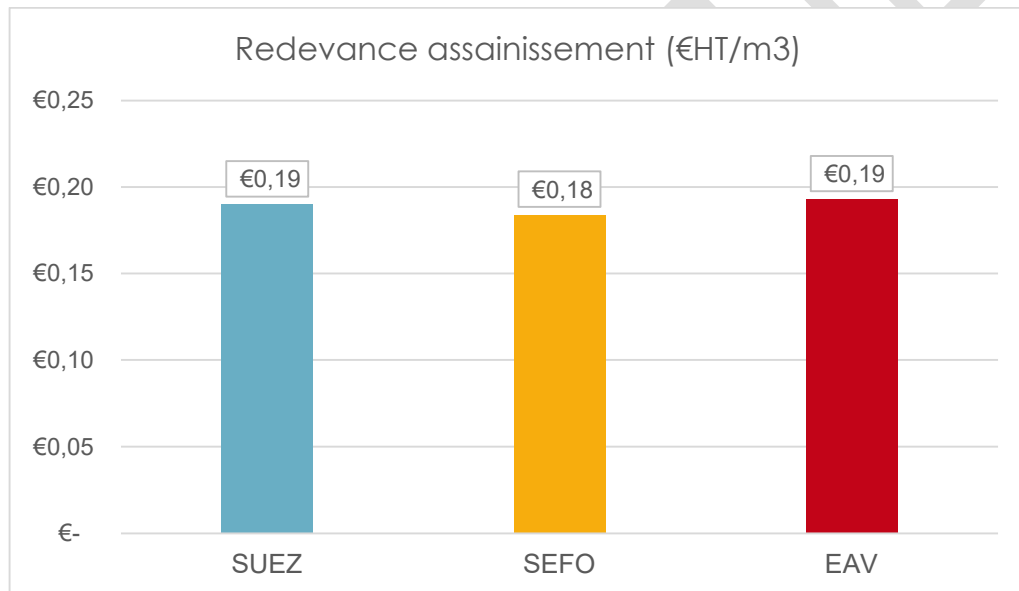
3.

3.2. Conditions financières de l'exécution du contrat

3.2.1. Ensemble des tarifs proposés dans le cadre de la grille tarifaire du service

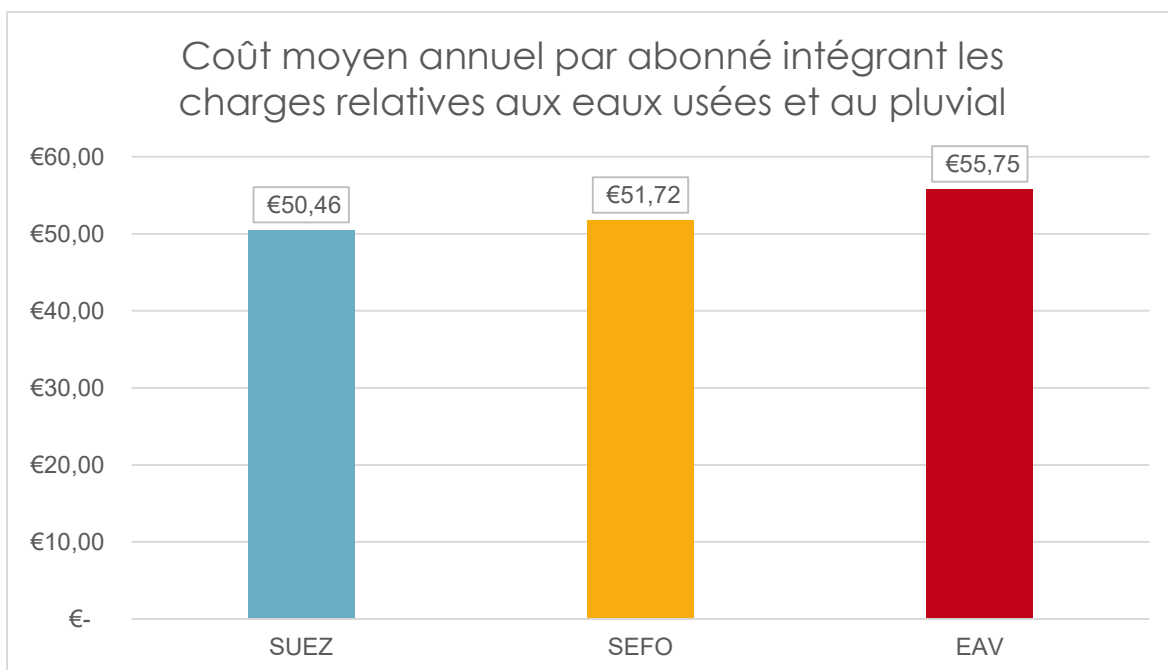
Conformément au projet de contrat, les candidats proposent une rémunération au titre des eaux usées, définie par le prix de base R0, ainsi qu'une rémunération forfaitaire au titre des eaux pluviales, définie par le prix de base Rep.

	SUEZ	SEFO	EAV
R₀ - Redevance par m3 consommé (€ HT / m³)	0,189€	0,184€	0,193€
R_{EP} - Forfait annuel eaux pluviales (€ HT)	143 000€	157 500€	176 658 €



En considérant 8600 usagers sur le secteur E, le forfait annuel par usager pour la gestion des eaux pluviales et des eaux usées peut être simulé de la manière présentée ci-dessous :

3.



EN SYNTHESE :

Les tarifs proposés diffèrent légèrement d'un candidat à un autre. Concernant la rémunération au titre des eaux usées, les candidats SUEZ et SEFO s'inscrivent dans le même ordre de grandeur, légèrement inférieurs aux tarifs pratiqués actuellement (tarif moyen actuel : 0,22 €/m³). Le candidat SEFO propose le tarif le plus bas pour les eaux usées, alors que SUEZ propose le tarif le plus bas pour les eaux pluviales.

Pour l'abonné, l'offre la plus avantageuse est celle SUEZ, suivi par celle de SEFO et enfin EAV en dernière position.

3.2.2. La stabilité des prix

3.2.2.1. Hypothèses d'assiette de facturation

- Évolution des volumes assujettis

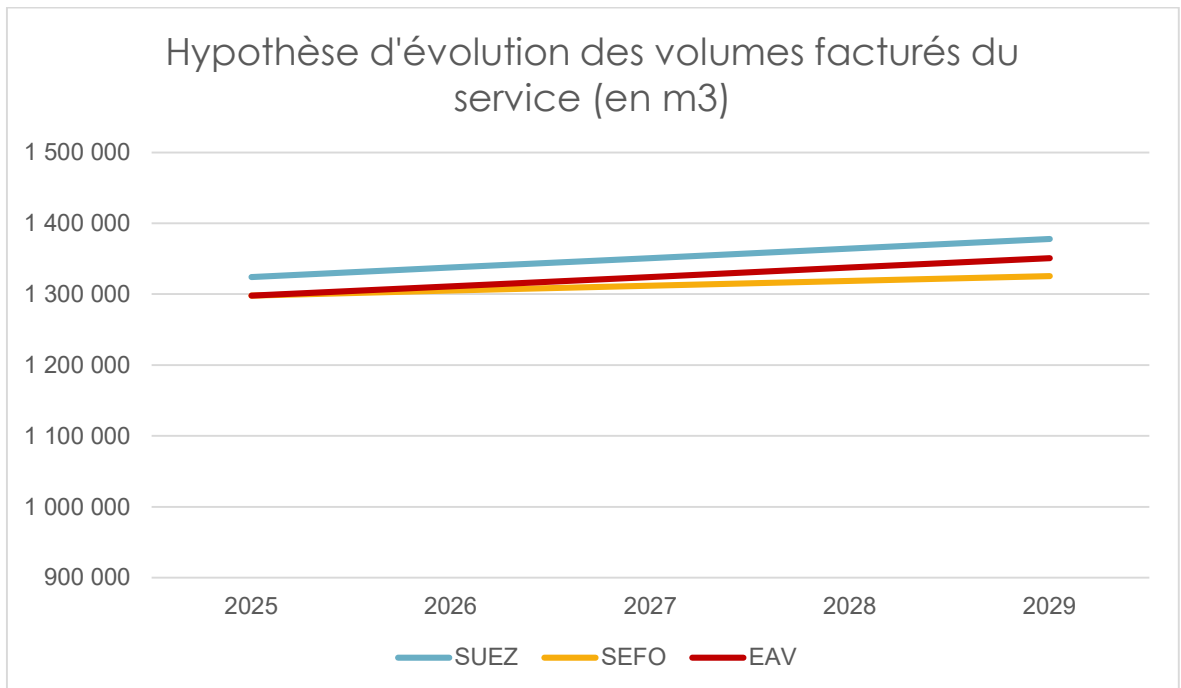
Les revenus des candidats au titre des eaux usées sont indexés sur les volumes assujettis. Les revenus proviennent également des travaux à titre exclusifs. Le tableau et graphique ci-dessous présentent les hypothèses retenues par les candidats pour l'évaluation de leurs assiettes de facturation.

Hypothèse d'évolution des volumes facturés du service (en m³) :

Candidat	2025	2026	2027	2028	2029
SUEZ	1 324 204	1 337 446	1 350 821	1 364 329	1 377 972
SEFO	1 298 112	1 304 952	1 311 792	1 318 632	1 325 472
EAV	1 298 112	1 311 093	1 324 204	1 337 446	1 350 821

* : du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023

3.



► EN SYNTHÈSE :

Les hypothèses retenues par les candidats pour l'évaluation de leurs assiettes de facturation sont équivalentes pour l'ensemble des candidats et cohérentes avec les volumes actuels.

3.2.2.2. Indexation tarifaire

Conformément à l'article 40 du projet de contrat, le tarif concessionnaire comprendra les prix concessionnaires (R_n) résultant de l'application de la formule de variation suivante aux prix de base (R_0 et REP) constituant le tarif de base :

$$R_n = (R_0 * Q + R_{EP} + R_{ET}) * K$$

$$\text{Avec } K = \left\{ 0,20 + 0,45 * \left(\frac{CS1G * PARSAL}{CS1G_0 * PARSAL_0} \right) + 0,25 * \left(\frac{FSD3}{FSD3_0} \right) + 0,10 * \left(\frac{TP10bis}{TP10b_0} \right) \right\}$$

Ce coefficient sera arrondi au millionième le plus proche dans laquelle :

- CS1G représente le coefficient des charges salariales pour les travaux publics pour les Yvelines.
- PARSAL représente l'indice régional des salaires des industries du bâtiment et des travaux publics pour la région Ile-de-France
- FSD3 représente l'indice des produits et services divers "D"
- TP10 représente l'indice national des travaux publics « canalisations sans fourniture » avec les indices mois zéro : publiés sur le site internet du Moniteur le mois de la date limite de remise des offres.

Ce coefficient d'indexation sera révisé annuellement le 15 décembre avec mise en application au 1^{er} janvier suivant.

3.

3.2.3. Le niveau des tarifs proposés au BPU

Les candidats ont rempli le bordereau de prix unitaires tel que demandé par le cahier des charges et l'ont complété par une liste de prestations supplémentaires. **Ces bordereaux sont présentés en annexe 1 du présent rapport.**

Une analyse des principales prestations mentionnée au BPU a été réalisée. Il s'agit des prestations suivantes :

- Contrôle conformité avec test au colorant : **les prix indiqués par les candidats SUEZ et SEFO sont assez proches. Les prix proposés par EAV sont plus élevés.**
- Contrôle par inspection télévisée : **Les écarts de prix sont assez importants entre les candidats notamment sur l'inspection d'un branchement à partir d'un ouvrage visitable, SUEZ est au-dessus des deux autres candidats.**
- Curage : **Les prix proposés sont satisfaisants au regard des attentes de la Collectivité. SUEZ propose des prix légèrement supérieurs à SEFO et EAV.**
- Test à la fumée : **les coûts unitaires affichés par les candidats se situent dans des fourchettes proches.**
- Campagne de recherche d'eaux claires parasites : **les coûts unitaires affichés par les candidats SUEZ et SEFO se situent dans des fourchettes proches. EAV propose des tarifs plus élevés.**
- Contrôle d'étanchéité : **Les prix proposés par SUEZ et SEFO sont satisfaisants au regard des attentes de la Collectivité. Les prix pour le contrôle Etanchéité à l'air et étanchéité à l'eau sont élevé chez SEFO néanmoins.**
- **Sur les prestations spécifiques (n°10)**, on observe des disparités importantes sur la réalisation d'étude de recherche des non-conformités, sur l'identification de tous les points de raccordement et sur le recensement de tous les réseaux publics implantés en domaine privé.

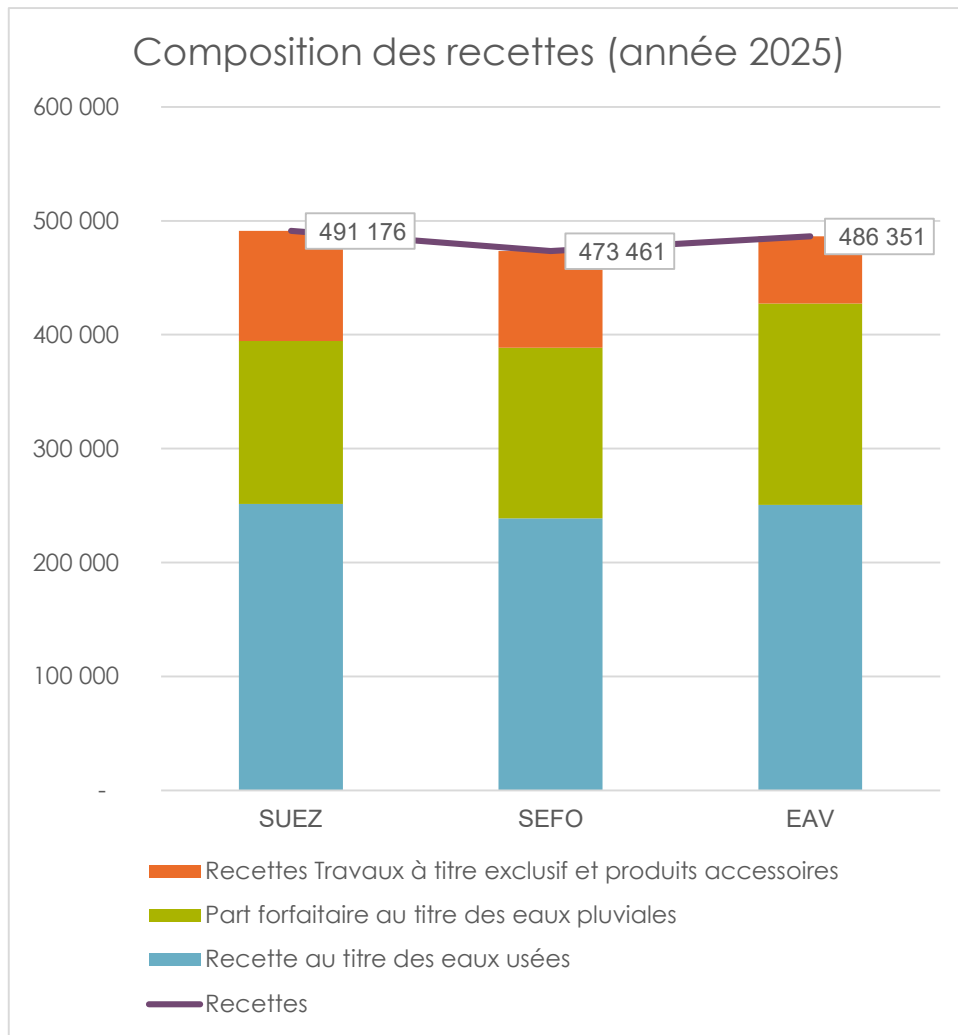
▶ EN SYNTHÈSE :

Le candidat SEFO propose pour la majeure partie des prix du BPU le coût unitaire le plus faible pour les principales prestations renseignées.

3.2.4. L'équilibre économique et la cohérence globale du compte d'exploitation prévisionnel et des éléments comptables présentés

3.2.4.1. Niveau global des recettes

3.



Les recettes Travaux à titre exclusif et produits accessoires comprennent également les recettes liées au transport d'effluents de provenance extérieure (REI).

► EN SYNTHÈSE :

Les niveaux de recette sont similaires entre les candidats. Les 3 candidats prennent bien en compte les TTE et les parts eaux pluviales. SEFO est le candidat qui calcule le moins de recettes, même si les 3 candidats sont très proches.

3.2.4.2. Analyse des charges prévisionnelles du service

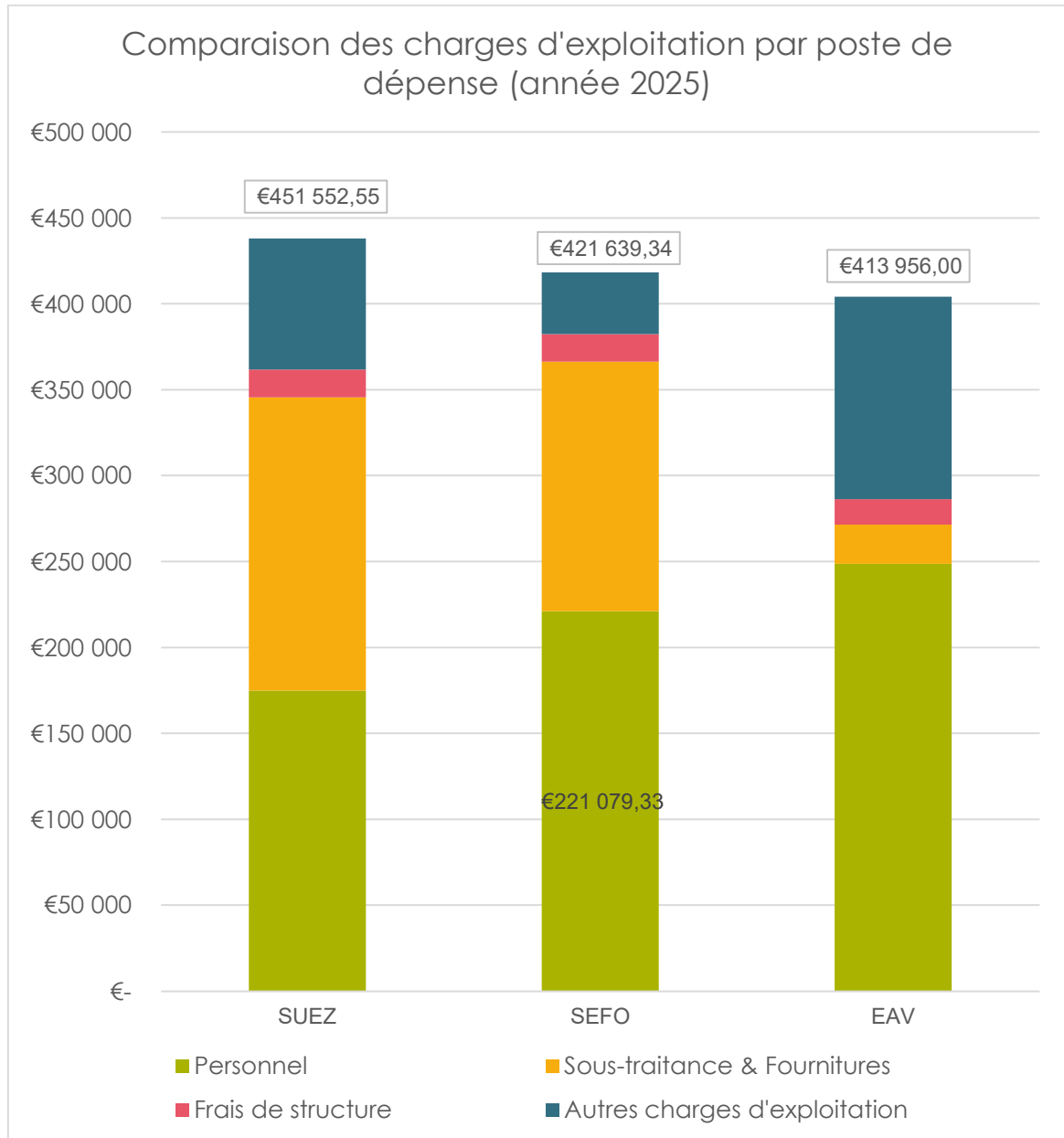
► CHARGES D'EXPLOITATION (HORS RENOUVELLEMENT, INVESTISSEMENT ET PRESTATION ACCESSOIRE)

L'équilibre financier du service concédé s'apprécie au regard des produits (recettes liées aux prévisions de volumes assujettis ainsi qu'au forfait eaux pluviales et prestations accessoires) auxquels sont retranchées les charges d'exploitation, d'investissement et de renouvellement.

Les charges d'exploitation concernent l'ensemble des charges directement imputables à l'exploitation du service, à l'exclusion des charges de renouvellement et d'investissement.

3.

Les graphiques ci-dessous présentent la ventilation des charges d'exploitation annuelles (pour la première année complète du contrat – 2024) par poste de dépense et par fonction, exclusion faite des charges liées aux prestations accessoires déclarées par les candidats.



► EN SYNTHÈSE :

Les niveaux et répartition de charge d'exploitation (hors renouvellement et investissements) sont hétérogènes entre les candidats. SUEZ et SEFO proposent des charges de sous-traitance importantes, alors que EAV propose des charges de sous-traitance faibles. En matière de personnel, à l'inverse, EAV propose un volume important (plus de la moitié des charges totales), alors que SUEZ et SEFO proposent des charges plus faibles. Les charges de personnel chez SEFO représentent plus de 50% des charges totales, ce qui semble élevé. A l'inverse les autres charges d'exploitation paraissent faibles.

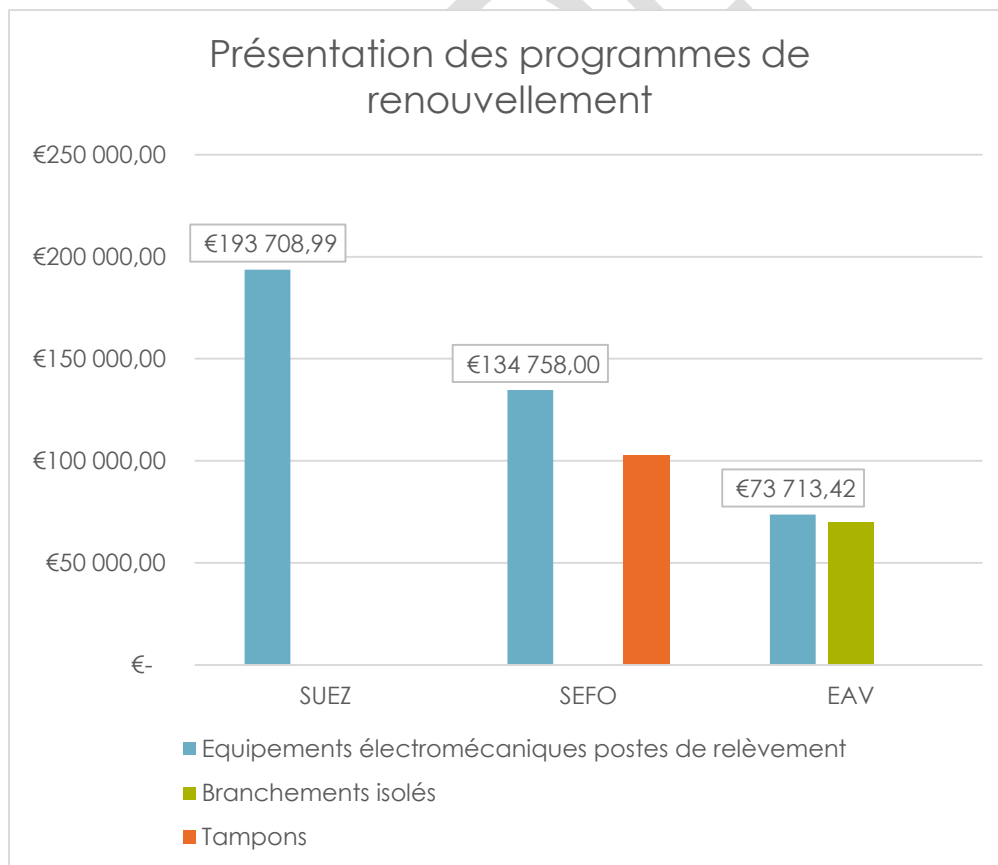
Au regard des CEP des 3 candidats, celui de SUEZ semble être le plus cohérent.

3.

CHARGES DE RENOUVELLEMENT

Les candidats ont prévu les dotations annuelles au titre du renouvellement (hors fonds spécial de renouvellement des réseaux) suivantes :

	SUEZ	SEFO	EAV
Total sur la durée du contrat (charges de renouvellement)			
Equipements électromécaniques déversoirs	- €	- €	- €
Fournitures et sous-traitance	- €	- €	- €
Personnel	- €	- €	- €
Equipements électromécaniques postes de relèvement	193 708,99 €	134 758,00 €	73 713,42 €
Fournitures et sous-traitance	184 023,54 €	110 240,00 €	55 285,07 €
Personnel	9 685,45 €	24 518,00 €	18 428,36 €
Branchements isolés	- €	- €	70 000,00 €
Fournitures et sous-traitance	- €	- €	- €
Personnel	- €	- €	- €
Canalisations	- €	102 900,00 €	- €
Fournitures et sous-traitance	- €	82 030,00 €	- €
Personnel	- €	20 870,00 €	- €



3.

Les 3 candidats ont décidé de préciser des montants différents dans le PPR. SEFO est le seul candidat à intégrer les travaux de remplacement des tampons. La même indication a été donnée aux autres candidats dans le cadre des négociations.

En synthèse, SUEZ est le candidat qui propose le programme de renouvellement le plus complet, sans impacter le prix du m3 d'eaux usées.

Sur la base de l'engagement de 250 tampons renouvelés sur la durée du contrat, le coût unitaire par tampon renouvelé est estimé à :

	SUEZ	SEFO	EAV
Coût unitaire par tampon renouvelé (€HT)	162,00 €	184,00 €	280,00 €

► EN SYNTHESE :

La dotation annuelle au titre du renouvellement prévoit notamment le remplacement de 50 tampons par an, dans la limite de 250 à l'échelle du contrat. Le coût unitaire par tampon renouvelé est le plus intéressant chez SUEZ (162 € HT) et le moins intéressant chez EAV (280 € HT)

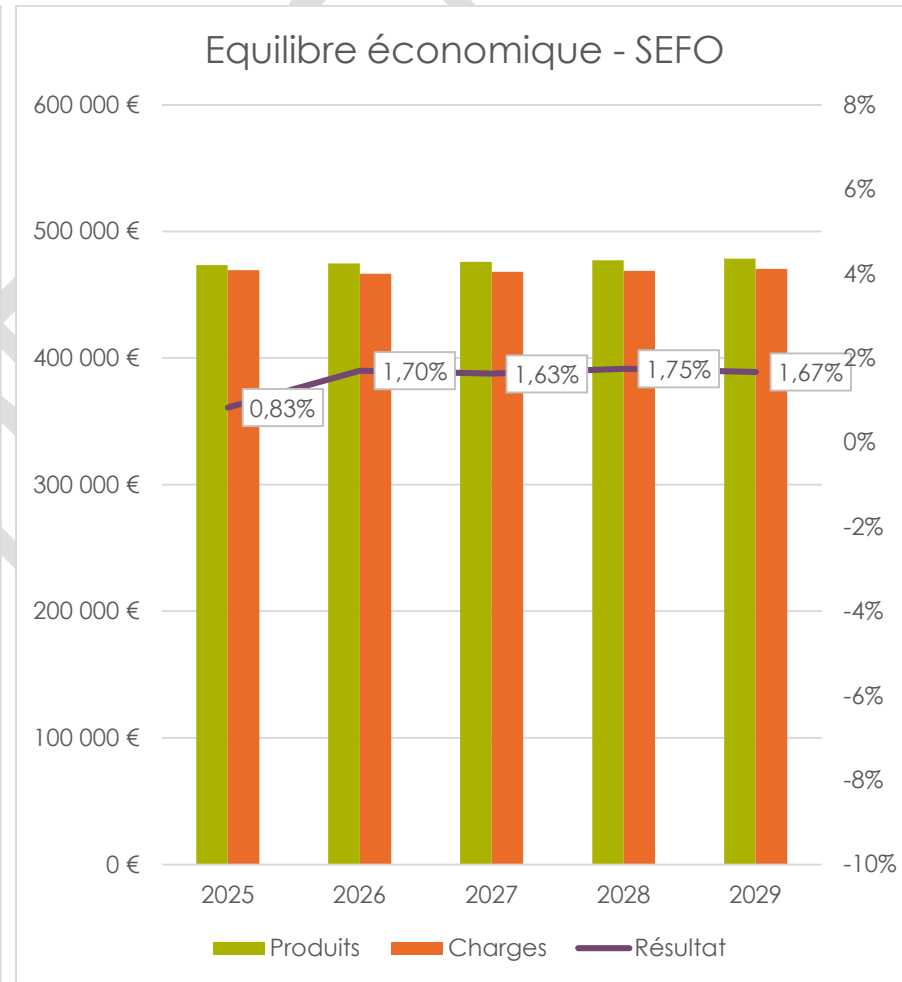
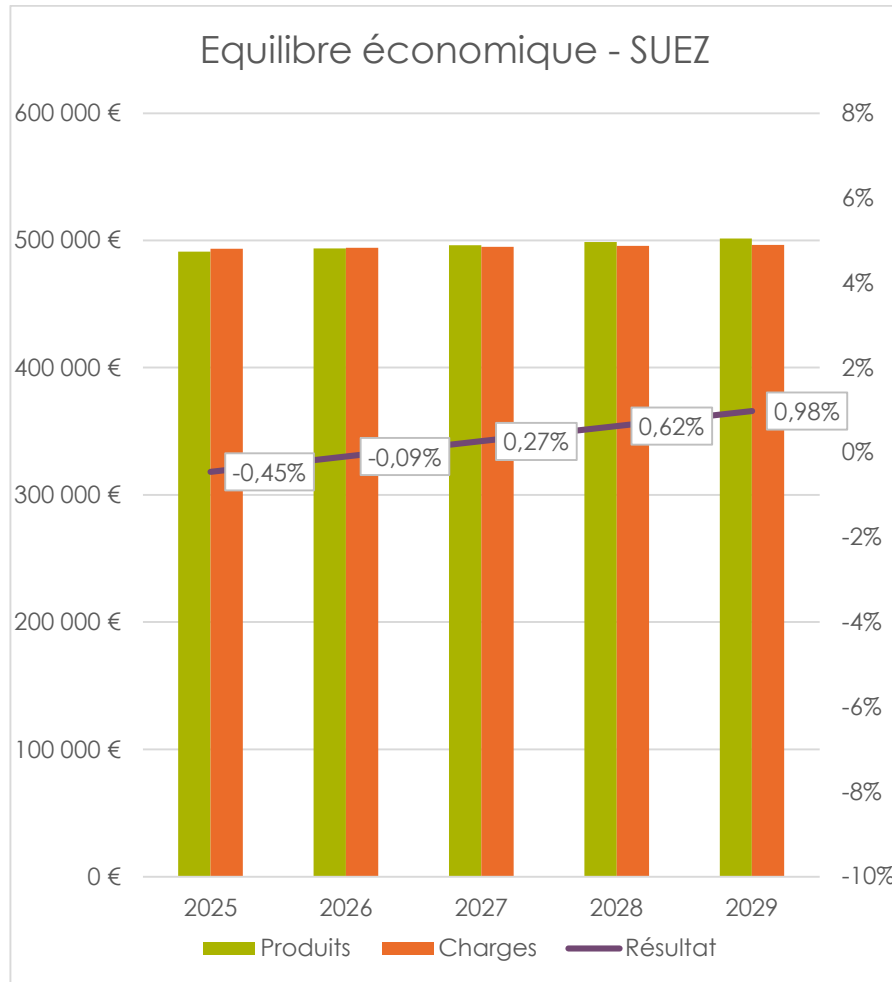
► EN SYNTHESE :

SUEZ présente le renouvellement le plus complet et le plus satisfaisant, tout en gardant une facture 120m3 maîtrisée.

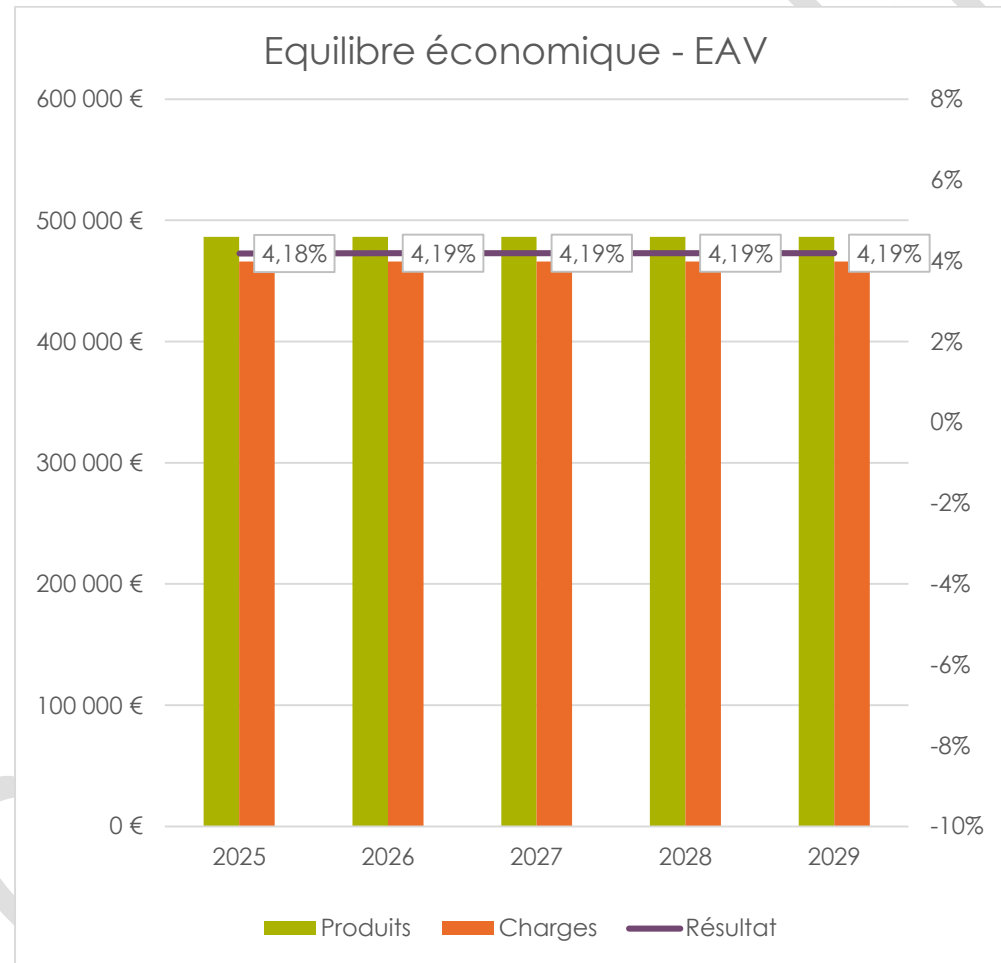
3.

3.2.4.3. Synthèse des flux financiers prévisionnels

Les recettes et les charges présentées ci-dessous aboutissent aux équilibres suivants pour chaque année du contrat, sur la période 2025 – 2029.



3.



3.

À l'échelle du contrat :

	SUEZ	SEFO	EAV
Résultat annuel moyen à l'échelle du contrat (%)	0,30%	1,5%	4,2%

► EN SYNTHÈSE :

Les prévisions des résultats annuels de l'ensemble des candidats sont acceptables. SUEZ garde une marge de manœuvre très faible. A l'inverse, EAV propose un résultat net élevé et garde une marge de sécurité importante.

3.3. Gouvernance et transparence

3.

3.3.1. Liens entretenus avec le Concédant

	SUEZ	SEFO	EAV
Circuits de communication avec la Collectivité			
Modalité de gouvernance	<p>Relation permanente avec les équipes de la Collectivité afin de les tenir informées des évènements majeurs intervenants sur les ouvrages</p> <p>Information en temps réel avec envoi de notifications par mail et/ou sms, notamment dans le cadre d'un désordre dangereux</p> <p>Mise en place de l'extranet « Tout sur mes services » qui facilite l'accès aux données du service (exploitation, patrimoine) et les échanges entre La Collectivité et l'équipe d'exploitation</p>	<p>Maintenir un contact permanent avec la Collectivité tout au long du contrat.</p> <p>Assurer une communication transparente avec la Collectivité.</p> <p>Echanger via un outil unique de gestion des données interopérable, transférable à l'issu du contrat.</p>	<p>Réunion de pilotage bimestrielle avec la Collectivité</p> <p>Partage des informations à travers les cahiers d'exploitation, les documents d'autosurveillance et les rapports bimestriels technique et financier.</p> <p>La plateforme internet constituera aussi un espace de collaborateur. Elle offrira la possibilité d'annoter les documents. Les autres utilisateurs peuvent être avertis d'un nouveau commentaire via une alerte mail.</p>
Réunions de suivi de l'exploitation	Des réunions techniques bimestrielles	Des réunions techniques de suivi bimestrielles	Autant que besoin
Réunions de suivi du contrat	Un comité de pilotage annuel pour faire le bilan de l'année écoulée, présenter le rapport du délégataire et échanger avec les services et les élus de GPS&O	Des réunions techniques de suivi bimestrielles	Non précisé

3.

► EN SYNTHÈSE :

Les outils de gouvernance mis à disposition de la collectivité et les fréquences de réunion proposées par les candidats sont conformes avec les exigences du projet de contrat et avec les attentes de la collectivité.

3.3.2. Transparence technique et financière

	SUEZ	SEFO	EAV
Moyens mis en œuvre pour la transparence technique et financière			
Données accessibles	Mise en place de l'extranet « Tout sur mes services » qui facilite l'accès aux données du service (exploitation, patrimoine) - Résultats de nos consultations pour les gros travaux de génie civil et de réseaux (au-delà d'un seuil à fixer par le Comité de Partenariat) - tous les documents permettant la justification de l'ensemble des dépenses imputées au contrat - CARE	Plateforme et espace partagé - CARE	EAV propose une plateforme en ligne pour la Collectivité. Elle permet de partager tous les documents ou fichiers souhaité par la GPS&O.
Documents produits	- Remise annuelle du RAD suivie d'une présentation lors du comité de gouvernance du 2ème semestre de l'année n+1 - Un contrôleur de gestion dédié à la Communauté Urbaine, qui mettra à disposition de la CU tous les documents permettant la justification de l'ensemble des dépenses imputées au contrat - Une réunion de contrôle et de construction conjointe du CARE	- Un rapport d'activité mensuel - Rapport bimestriel - Le manuel d'autosurveillance de chaque point de rejet est mis à jour sous un délai de 6 mois. - Rapport annuel	Ensuite, le SIG web permet un accès de visualisation illimité. Les ITV et les données d'exploitation y sont consignées. - Transmission annuelle du RAD : Récapitulatif technique, environnemental et financier conforme à la réglementation et aux engagements contractuels - Transparence Transmission d'un compte annuel de résultat d'exploitation

3.

▶ EN SYNTHÈSE :

Les engagements des candidats au regard de la transparence technique et financière sont satisfaisants. SUEZ notamment propose un contrôleur de gestion dédié à la Communauté Urbaine, qui mettra à disposition de la CU tous les documents permettant la justification de l'ensemble des dépenses imputées au contrat.

CONFIDENTIEL

4.

4. SYNTHÈSE DES OFFRES AU REGARD DES CRITÈRES

4.1. Qualité technique du projet d'exploitation

CONFIDENTIEL

4

Sous-critères	SUEZ	SEFO	EAV
Les conditions d'exploitations technique du service public de l'assainissement collectif (notamment au regard : des moyens matériels, des moyens humains, des méthodes d'exploitation proposé, les engagements techniques)	Assez Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Les conditions d'exploitations technique du service public des eaux pluviales urbaines (notamment au regard : des moyens matériels, des moyens humains, des méthodes d'exploitation proposé ou encore des capacités et modalités d'intervention)	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Le niveau de performance proposé pour chacun des services, les modalités d'amélioration du niveau de performance et les outils proposés pour la mise en œuvre d'une démarche de diagnostic permanent.	Très satisfaisant	Satisfaisant	Assez satisfaisant
La bonne gestion patrimoniale des services	Très satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
La qualité du système d'information et ses fonctionnalités	Satisfaisant	Satisfaisant	Assez Satisfaisant
Engagements en matière de développement durable et d'insertion, notamment les engagements du candidat sur le périmètre de la DSP	Satisfaisant	Satisfaisant	Assez satisfaisant
Classement	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}

4.

4.2. Qualité économique et financière des offres

Sous-critères	SUEZ	SEFO	EAV
L'ensemble des tarifs proposés dans le cadre de la grille tarifaire du service.	Très satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
La stabilité des prix	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Le niveau des prix proposés au BPU	Satisfaisant	Très satisfaisant	Assez Satisfaisant
L'équilibre économique et la cohérence globale du CEP et des éléments comptables présentés	Très satisfaisant	Satisfaisant	Assez satisfaisant
Classement	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}

4.3. Service à l'utilisateur

Sous-critères	SUEZ	SEFO	EAV
Engagements de qualité de service vis-à-vis des usagers	Très satisfaisant	Très satisfaisant	Très satisfaisant
Accueil et relations clientèles	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Mesures de satisfaction et réclamations	Satisfaisant	Très satisfaisant	Satisfaisant
Engagement de Performance sur la satisfaction client	Satisfaisant	Très satisfaisant	Peu satisfaisant
Classement	2^{ème}	1^{er}	3^{ème}

4.

4.4. Gouvernance et transparence

Sous-critères	SUEZ	SEFO	EAV
Liens entretenus avec le Concédant	Très satisfaisant	Très satisfaisant	Satisfaisant
Autonomie du Concédant dans l'accessibilité aux données	Très satisfaisant	Très satisfaisant	Satisfaisant
Transparence technique et financière	Très satisfaisant	Très satisfaisant	Satisfaisant
Classement	1^{er}	1^{er}	3^{ème}

4.5. Synthèse des classements

Sous-critères	SUEZ	SEFO	EAV
Critère technique	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}
Critère financier	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}
Service à l'utilisateur	2^{ème}	1^{er}	3^{ème}
Gouvernance et transparence	1^{er} ex-aequo	1^{er} ex-aequo	3^{ème}
Classement général	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}

5.

5. CONCLUSION

Au regard du classement des offres finales présentées par les 3 candidats, le présent rapport au Président recommande la sélection de l'entreprise SUEZ pour l'assurer le service public de collecte des eaux usées sur le périmètre E.

CONFIDENTIEL

6.

6. ANNEXE 1 – BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

n°	PRESTATIONS	unité	SUEZ	SEFO	EAV	Meilleur prix
			prix unitaire HT	prix unitaire HT	prix unitaire HT	
1	Test au colorant - Contrôle conformité					
	comprenant le déplacement, la signalisation, la fourniture des colorants et une équipe de 2 agents sur tout type de réseau (unitaire ou séparatif)					
1.10	Contrôles de conformité du rejet des eaux usées (jusqu'à 19 contrôles)	u	85,00 €	81,00 €	131,00 €	SEFO
1.11	Contrôle de conformité du rejet des eaux usées de 20 à 49 contrôles	u	80,00 €	78,00 €	131,00 €	SEFO
1.12	Contrôles de conformité du rejet des eaux usées de plus de 49 contrôles	u	75,00 €	77,00 €	131,00 €	SUEZ
1.13	Contrôles de conformité du rejet des eaux usées et des eaux pluviales (jusqu'à 19 contrôles)	u	90,00 €	121,00 €	152,00 €	SUEZ
1.14	Contrôles de conformité du rejet des eaux usées et des eaux pluviales (de 20 à 49 contrôles)	u	85,00 €	101,00 €	152,00 €	SUEZ
1.15	Contrôles de conformité du rejet des eaux usées et des eaux pluviales (plus de 49 contrôles)	u	80,00 €	97,00 €	152,00 €	SUEZ
2	Contrôle par inspection télévisée					

6.

	comprenant amenée et repli du personnel nécessaire et du matériel, signalisation, les équipements de sécurité (EPI et EPC), obturateur et pompage - le curage préalable et le traitement des déchets - l'inspection des canalisations et des branchements associés - la fourniture d'un rapport version papier avec plan et vidéos et dépôt sur l'espace partagé intervention entre 08h et 19h					
2.1	Inspection vidéo de collecteur ou de branchement de tout diamètre y compris la sonde pour la géolocalisation et la fourniture d'un clou pour le repérage	ml	6,00 €	5,10 €	6,30 €	SEFO
2.2	Inspection vidéo de collecteur ou de branchement de tout diamètre	ml	6,00 €	3,10 €	5,25 €	SEFO
2.3	Inspection pedestre d'un ouvrage visitable (> 1600 m)	ml	7,00 €	3,10 €	15,75 €	SEFO
2.4	Inspection de branchement à partir d'un ouvrage visitable	ml	69,40 €	21,90 €	10,50 €	EAV
2.5	Inspection d'un branchement isolé à partir d'un regard de façade ou d'un regard de visite	u	149,25 €	123,00 €	52,00 €	EAV
3	Curage					
	comprenant amenée et repli du personnel nécessaire et du matériel, signalisation, les équipements de sécurité (EPI et EPC) -le transport et le traitement des déchets intervention entre 08h et 19h					
3.1	Collecteur et branchement tout diamètre	ml	3,10 €	2,90 €	2,10 €	EAV
3.2	Avaloir et grille EP y compris branchement	u	18,55 €	28,00 €	14,20 €	EAV
3.3	Curage - pompage sur tout type d'ouvrage	h	197,00 €	162,00 €	132,30 €	EAV
3.4	Curage - pompage sur tout type d'ouvrage	1/2 j	785,00 €	526,00 €	529,20 €	SEFO
3.5	Curage - pompage sur tout type d'ouvrage	jour	1 425,00 €	1 131,00 €	926,10 €	EAV

6.

4	Tests à la fumée					
4.1	Campagne de tests à la fumée	1/2 j	458,00 €	389,00 €	420,00 €	SEFO
4	Campagne de recherche d'ECPP					
4.1	comprenant amenée et repli d'une équipe de 2 agents, du matériel, de la signalisation, les équipements de sécurité intervention en journée (4 heures)	f	500,00 €	538,00 €	787,00 €	SUEZ
4.2	comprenant amenée et repli d'une équipe de 2 agents, du matériel, de la signalisation, les équipements de sécurité intervention de 00h00 à 04h00	f	875,00 €	794,00 €	1 575,00 €	SEFO
5	Contrôle d'étanchéité					
	Test d'étanchéité selon le protocole AESN avec l'amenée et le repli du matériel et du personnel, la signalisation, les équipements de sécurité					
5.1	Etanchéité à l'air	ml	6,00 €	61,00 €	2,10 €	EAV
5.2	Etanchéité à l'Eau	ml	6,00 €	61,00 €	6,30 €	SUEZ
5.3	Etanchéité d'un regard de visite	u	315,00 €	154,00 €	84,00 €	EAV
5.4	Etanchéité d'une boîte de branchement ou d'un avaloir	u	315,00 €	85,00 €	52,00 €	EAV
6	Opérations de fraisage					

6.

	Ce prix rémunère les opérations de fraisage des canalisations non prévues à la convention (article 73) Il comprend l'amenée/repli du robot de fraisage, le nettoyage de la canalisation et de l'ensemble des regards de visite ainsi que le transport et le traitement des résidus de fraisage en centre de traitement agréé.					
6.1	la demi-journée d'intervention y compris le déplacement	1/2 j	1 384,00 €	1 212,00 €	997,00 €	EAV
6.2	la journée d'intervention y compris le déplacement	j	1 768,00 €	2 692,00 €	1 890,00 €	SUEZ

7	Prélèvements et analyse effluents					
	Ce prix rémunère la réalisation des analyses de qualité des effluents et sédiments (conductivité, MES, Indice Hydrocarbures, DBO5, DCO, NTK, NH4, NO2, NO3, PO4, Pt, Escherichia Coli, Entérocoques et Coliformes totaux. Il comprend aussi le prélèvement ponctuel de l'effluent ou sédiment par des méthodes normées.					
7.1	Analyse hors sédiments	F	323,57 €	326,00 €	165,40 €	EAV
7.2	Analyse y compris sédiments	F	686,29 €	621,00 €	248,10 €	EAV

8	Main d'œuvre					
	Ce prix rémunère la main-d'œuvre comprenant tous les frais annexes : indemnités de repas et de trajets (aller / retour domicile).					
8.1	Agent d'exploitation	1/2 j	163,84 €	128,30 €	195,00 €	SEFO
8.2	Technicien	1/2 j	281,32 €	141,70 €	280,00 €	SEFO
8.3	Cadre	1/2 j	416,31 €	222,20 €	380,00 €	SEFO
8.4	Majoration pour travaux le samedi (en journée 8h-18h)	%	50%	25%	50,00%	SEFO
8.5	Majoration pour travaux le dimanche (en journée 8h-18h)	1/2 j	50%	35,40 €	60,00%	
8.6	Majoration pour travaux de nuit (22h-6h)	1/2 j	100%	70,90 €	60,00%	

9	Tampons					
	Fourniture d'un tampon neuf	u	372,00 €	300,00 €	280,00 €	EAV
	Fourniture et pose d'un tampon neuf	u	1 115,00 €	411,60 €	750,00 €	SEFO
10	Prestations spécifiques					
	Ce prix rémunère les prestations détaillées toutes sujétions comprises					
9.1	Réalisation d'une étude de recherche des non-conformités : remontée de tous les réseaux en deux campagnes : sur le réseau pluvial par temps sec pour identifier les rejets EU dans le réseau EP et sur le réseau EU par temps de pluie pour localiser les intrusions ECPM	F	1 313,85 €	98 500 €	46 200,00 €	SUEZ
9.2	Identification de tous les points de raccordement des réseaux privés sur les réseaux publics, avec une estimation des charges entrantes	F	734,72 €	727 €	1220,00 €	SEFO
9.3	Recensement de tous les réseaux publics implantés en domaine privé et dressera la liste des parcelles concernées	F	734,72 €	12 680 €	1 600,00 €	SUEZ

Au regard de l'ensemble des prestations, SEFO est le candidat qui propose le bordereau des prix le plus intéressant pour la Collectivité.